

LA CANNE BLANCHE

BULLETIN TRIMESTRIEL
avril - mai - juin 2015
N° 2 2015

Bureau de dépôt Bruxelles X
N° d'agrégation P207078



**La malvoyance d'un instant
n'est pas celle d'une vie**

Découvrez ce handicap mal compris
sur www.semaineliguebraille.be

Avec le soutien de  Loterie Nationale

© 2015 Ligue Braille asbl

ligue braille 

- Malvoyance : méconnue et mal comprise
- Retour sur 2014
- Nouvelle antenne à Geel
- Entre Nous

ligue braille  asbl

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
Tél. : 02 533 32 11
IBAN : BE11 0000 0000 4848
BIC : BPOTBEB1

LA CANNE BLANCHE



Rédaction et coordination : Catherine Claeys.

Ont collaboré à ce n° : Lise De Mey, Stéphane Depoorter, Catherine Dosen, Michèle Dubois, Sabine Ghysens, Céline Gurdebeke, Mohammed Hajjaoui, Noëlla Jardin, Rebecca Lévêque, Bruno Liesen, Valérie Staal, Magda Van Waes, Tine Vastesaegeer. Photos : Catherine Claeys, Quentin Declerck, Christine Demarteau, Lise De Mey, Nicolas Gustin, Nicolas Van Bever, Ine Van Coillie.

Impression : Imprimerie Adam-Demortier.

Abonnement : 10 € à verser sur le compte IBAN : BE11 0000 0468 0248 – BIC : BPOTBEB1 avec en communication : 'Abonnement Canne Blanche'. Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes. Disponible sur CD Daisy et sur le site web : www.braille.be.

Contact : Ligue Braille asbl, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles

Tél. : 02 533 32 11 – Fax : 02 537 64 26 – E-mail : info@braille.be.

Éditeur responsable : Michel Magis, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double ... merci de nous en avvertir !
- Maître du fichier : Ligue Braille asbl. Notre association respecte scrupuleusement la vie privée de ses donateurs et sympathisants suivant les termes de la loi du 08/12/1992. Leurs coordonnées ne sont transmises à aucune autre personne physique ou morale. Sur simple demande de votre part, les données vous concernant vous sont communiquées et mises à jour si nécessaire.
- On ne le répétera jamais assez : ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille rappelle qu'elle est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.

DANS CE NUMÉRO

Éditorial.....	p. 1
Dossier « Malvoyance » : La malvoyance d'un instant n'est pas celle d'une vie – Il n'y a pas une, mais des malvoyances – Malvoyant, mal compris – Canne blanche : Pour qui ? Pour quoi ? – Nouveau : le Labo de lumière.....	p. 2
Ligue Braille : Retour sur 2014 !.....	p. 23
La Reine Mathilde honore la Ligue Braille	p. 29
Nouvelle antenne régionale à Geel	p. 31
La Ligue Braille près de chez vous.....	p. 33
Centenaire 14-18 : Une croisade contre l'aveuglement des pinsons	p. 35
Nos joies, nos peines.....	p. 38

- BrailleTech 2015 : votre rendez-vous d'octobre
- En direct du BrailleShop : Vive l'été – La Trusty Cane aussi en version canne blanche – Sécurité avant tout – Aides à la lecture.
- En direct du Service social : Région bruxelloise : 3 avancées en matière d'inclusion – l'allocation pour personnes âgées communautarisée – Augmentation des pensions minimales des indépendants – Réforme des pensions – Abonnement De Lijn gratuit – Octroi automatique de mesures sociales et fiscales – Taxes auto : exonération et réduction – Le prêt intergénérationnel en Wallonie – À la mer sans soucis : la côte belge accessible pour tous.
- En direct du Service d'insertion professionnelle : Écrire une lettre de motivation convaincante.
- En direct du Service culturel : Tout savoir sur Napoléon et la bataille de Waterloo – Top 10 des livres audio – La Turquie dans tous les sens : animation – Prochain Renc'ART de la Bibliothèque.
- En direct de la Ludothèque : Top 5 ludique – Apprendre les mathématiques en s'amusant.
- En direct du Service loisirs : Agenda des activités à Bruxelles – Cours et ateliers à Bruxelles – Ateliers thématiques en Wallonie – Activités pour la jeunesse – Escapade en Alsace.

ENTRE NOUS



ÉDITORIAL.

2015 est l'Année internationale de la lumière. C'est dans ce contexte que la Ligue Braille inaugure, en ce début juin, son Labo de lumière, nouveau service pour les personnes malvoyantes. Dans cet espace, elles pourront mesurer leurs besoins en lumière, tester toutes sortes d'éclairages et bénéficier de conseils afin d'optimiser l'éclairage chez elles et faciliter ainsi les gestes du quotidien.

Notre campagne annuelle démarre également sur le thème de la malvoyance, avec pour message : « La malvoyance d'un instant n'est pas celle d'une vie ». Par cette campagne, la Ligue Braille veut attirer l'attention du public sur ce handicap encore trop méconnu et mal compris. Car si chacun peut plus ou moins imaginer ce qu'est la cécité, la malvoyance est plus difficile à comprendre. Comment voit-on mal ? Il existe de nombreux types de malvoyance qui handicapent fortement ceux qui en sont atteints. Et à la pénibilité du handicap s'ajoute souvent l'incompréhension de l'entourage et du public.

Ce focus sur la malvoyance vise aussi à rappeler que la Ligue Braille est au service de toutes les personnes handicapées visuelles, qu'elles soient aveugles ou malvoyantes. Souvent, on entend des personnes malvoyantes dire « La Ligue Braille, c'est pour les aveugles, ce n'est pas encore pour moi ! ». Or les services offerts par notre association peuvent leur être très bénéfiques : plus les apprentissages sont précoces, plus ils seront utiles, sans oublier le recours à certaines aides des pouvoirs publics qu'il y a tout intérêt à solliciter avant l'âge de 65 ans.

Vous pouvez aussi contribuer à cette campagne en apposant l'affichette ci-jointe à votre fenêtre ou par un don facultatif au moyen du bulletin de versement joint à l'envoi de ce numéro. Bonne lecture et merci de votre précieux soutien !



LA MALVOYANCE D'UN INSTANT N'EST PAS CELLE D'UNE VIE.

On entend souvent des commentaires du style : « *Comment se fait-il que ma soeur ne me reconnaisse pas alors qu'elle voit le lacet défait de ma chaussure ?* ». « *Pourquoi ce monsieur qui lisait le journal dans le bus en ressort en dépliant une canne blanche ?* ». « *Ma mère dit qu'elle n'ose plus sortir faire ses courses parce qu'elle ne voit plus assez bien, mais quand je viens la voir, la première chose qu'elle remarque c'est une petite tache sur mon chemisier !* ».

De tels propos illustrent bien l'incompréhension à laquelle doivent faire face les personnes malvoyantes. De fait, il existe toutes sortes de façons de mal voir et il est très difficile pour une personne qui voit de se mettre à la place d'une personne malvoyante. Beaucoup pensent aussi que si la personne malvoyante voit encore un peu, ce n'est pas si grave... Or

voir très mal ou voir de moins en moins est très handicapant. Et à cela s'ajoute la pénibilité de ne pas être compris ou pire, de ne pas être cru.

La campagne de la Ligue Braille a donc pour objectif de mieux faire comprendre au public ce qu'est la malvoyance, dans toute sa diversité et sa gravité. Le slogan de la campagne : « **La malvoyance d'un instant n'est pas celle d'une vie** » nous rappelle que nous avons tous déjà vécu de petites situations de malvoyance cocasses ou sans gravité et nous invite à imaginer ce que c'est lorsqu'on est malvoyant 'pour la vie'. Par





cette action, la Ligue Braille souhaite apporter au public une information sur les différentes formes de malvoyance, sur leurs conséquences, sur le rôle de la canne blanche, afin que chacun puisse dépasser ses préjugés et voir les personnes malvoyantes d'un autre œil. Mieux comprendre les personnes malvoyantes est la première étape pour les aider.

La campagne s'adresse aussi aux personnes malvoyantes elles-mêmes. Car souvent elles retardent le moment de s'adresser à des associations comme la Ligue Braille, pensant que nos services sont réservés aux personnes aveugles. Or il n'en est rien. La Ligue Braille propose ses services tant aux personnes aveugles que malvoyantes et celles-ci ont tout intérêt à ne pas attendre pour y recourir. En effet, certains apprentissages - comme le déplacement avec une longue canne blanche de locomotion - sont plus aisés lorsque la personne dispose encore d'un résidu visuel.

Et puis, faire reconnaître son handicap visuel ouvre le droit à certains avantages sociaux et fiscaux, dont la personne malvoyante peut bénéficier. Parmi ces aides, il y a les interventions des fonds d'aide aux personnes handicapées pour l'acquisition d'aides techniques, comme les vidéo-loupes, par exemple. Mais ces interventions ne sont plus possibles si la personne est reconnue comme handicapée visuelle après l'âge de 65 ans. Une raison supplémentaire pour franchir les portes de la Ligue Braille à temps.



La Semaine de la Ligue Braille

Notre campagne se déroule du 2 au 14 juin 2015.

Pour sensibiliser un large public à la malvoyance, un spot TV est diffusé sur les chaînes La Une et La Deux de la RTBF, ainsi que sur les chaînes



Één et Canvas de la VRT. De grandes affiches sont placées dans le métro bruxellois, des affichettes comme celle jointe à l'envoi de ce numéro de la Canne Blanche sont distribuées dans tout le pays, de même qu'un dépliant d'information. Sur le site www.semaineliguebraille.be chacun peut découvrir la campagne en détail.

Parce qu'ils sont les adultes de demain, les enfants de 6 à 12 ans ont été invités à participer à un concours de dessin avec comme thème : « C'est quoi être malvoyant pour toi ? ». Les 10 meilleurs dessins ont été sélectionnés par un jury et sont actuellement soumis au vote du public sur le site web www.semaineliguebraille.be ainsi que sur les réseaux sociaux.



Comme plusieurs maladies visuelles sont liées au grand âge, la Ligue Braille va à la rencontre des seniors dans 6 maisons de repos du groupe ORPÉA. Après un repas « bon pour la vue », les résidents et leurs proches, le personnel ainsi que d'autres personnes intéressées peuvent assister à une animation sur la malvoyance, démonstration d'aides techniques à l'appui. Ces animations ont lieu à :

- Bruxelles, Woluwe-Saint-Lambert – Les Jardins d'Ariane – 2 juin.
- Loverval – Les Amarantes – 3 juin.
- Buizingen – Lucie Lambert – 5 juin.
- Deurne – Koala – 9 juin.
- Bressoux – Paradis de Bouhay – 10 juin.
- Destelbergen – Panhuys Park – 11 juin.



IL N'Y A PAS UNE, MAIS DES MALVOYANCES.

Dans le monde, il existe au moins 60 définitions différentes de la malvoyance... L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi la classification suivante, mais qui ne porte que sur l'acuité visuelle, or d'autres éléments entrent en jeu pour définir la malvoyance, comme le champ visuel, par exemple. Cette classification propose 5 degrés de gravité du handicap visuel, dont 2 concernent la malvoyance.

Classification de l'OMS :

TYPE DE DÉFICIENCE VISUELLE		ACUITÉ VISUELLE (APRÈS CORRECTION)	
		Maximum	Minimum
MALVOYANCE	1	3/10	1/10
	2	1/10	1/20
CÉCITÉ	3	1/20	1/50
	4	1/50	Pas de perception de la lumière
	5	Pas de perception de la lumière	Pas de perception de la lumière

On peut dire qu'une personne malvoyante est une personne qui après une correction optique (port de lunettes ou de lentilles) et/ou une opération aux yeux, continue à voir très mal.

Ainsi selon une définition ratifiée à Athènes en 2003 par l'Union européenne des aveugles : « Une personne malvoyante est une personne dont la déficience visuelle entraîne une incapacité dans l'exécution d'une ou plu-



sieurs des activités suivantes : lecture et écriture, appréhension de l'espace et des déplacements, activités de la vie quotidienne, communication, poursuite d'une activité exigeant le maintien prolongé de l'attention visuelle.»

Il existe de nombreuses maladies visuelles qui affectent différemment la vision. Certaines maladies surviennent brutalement, d'autres s'installent très progressivement ou encore évoluent par paliers. Plusieurs maladies visuelles sont liées au grand âge et c'est pourquoi il est important de consulter régulièrement un ophtalmologue une fois atteint l'âge de 60 ans.

Certaines maladies affectent la vision centrale, d'autres au contraire la vision périphérique, ou provoquent une vision floue ou déformée ou partielle ou parsemée de taches, etc.

Voici un bref descriptif des principales causes de malvoyances et des difficultés qu'elles engendrent pour les personnes qui en sont atteintes.

Ces dernières années, parmi les nouveaux bénéficiaires des services de la Ligue Braille dont la pathologie visuelle est connue, les 4 pathologies les plus fréquentes sont les suivantes :

- DMLA : 60 %.
- Glaucome : 14 %.
- Rétinites* : 13 %.
- Cataracte : 9 %.

* à noter que cette catégorie recouvre les rétinites pigmentaires et diabétiques.



Vision normale.

DMLA.

Première cause de perte sévère de la vision chez les plus de 60 ans, la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) affecte la vision centrale. Les premiers symptômes se manifestent par la déformation des lignes droites. Mais ils passent souvent inaperçus parce que l'œil sain compense la perte visuelle de l'œil atteint. En évoluant, des taches sombres apparaissent au centre du champ visuel et finissent par obstruer la vision centrale. La vision périphérique est préservée.



Début de DMLA.



La DMLA est liée à plusieurs facteurs de risque parmi lesquels l'âge, l'hérédité, l'origine ethnique, une alimentation déséquilibrée et le tabagisme. Il existe deux formes de dégénérescence maculaire : la DMLA « sèche », la plus fréquente, qui évolue lentement, et une forme « humide » qui évolue plus rapidement. Il n'existe jusqu'ici aucun traitement de la DMLA sèche.



DMLA avancée.

Pour la forme humide, un traitement au laser et des injections permettent de ralentir l'évolution de la maladie et, dans certains cas, de récupérer de la vision, à condition d'être détectée à un stade précoce.

Une personne atteinte de DMLA parviendra encore à se déplacer et détectera une voiture arrivant de côté, mais ne reconnaîtra pas le visage de sa voisine croisée en rue. Les activités de tous les jours deviennent difficiles, comme regarder la télévision, rouler en voiture, coudre, bricoler ou reconnaître les visages. La lecture est fortement perturbée aussi : des lettres ou des parties de mots manquent, les caractères et les lignes apparaissent déformés. Tout cela demande une grande concentration, ce qui est très fatigant, surtout pour les personnes âgées.



Témoignage de Germaine, 72 ans, atteinte de DMLA :

« Le plus dur, c'est que je ne parviens plus à lire. Non seulement des livres ou le journal, mais aussi le nom des rues ou le numéro du bus qui arrive. Par exemple, si je suis seule à l'arrêt et qu'un bus approche, je lève ma canne blanche pour que le chauffeur s'arrête. Il ouvre les portes et je lui demande quel est le numéro de son bus. Si ce n'est pas le bon, le chauffeur est souvent fâché et ne se gêne pas pour me reprocher de l'avoir fait s'arrêter pour rien. Ce n'est pas agréable, il devrait quand même comprendre que je ne sais pas faire autrement ! »

Glaucome.



Vision normale.

Le glaucome provoque une perte visuelle progressive qui commence au niveau de la vision périphérique pour s'étendre ensuite graduellement à la vision centrale. Cette évolution peut réduire l'étendue du champ de vision jusqu'à un simple tunnel. La perte de vision est permanente et irréversible.



Glaucome avancé.

Sans traitement, cette maladie peut mener à la cécité. Lorsqu'un glaucome est dépisté précocement et bien traité, la maladie ne s'aggrave généralement pas. Le glaucome est dû à une augmentation de la pression intraoculaire. Celle-ci provient du fait que le liquide présent dans la partie avant de l'œil, appelé humeur aqueuse, ne parvient pas à s'évacuer normalement. Cette pression excessive détruit le nerf optique, ce qui se traduit par une perte de la vision périphérique.



Glaucome évolué.



Glaucome très évolué.

Le glaucome peut être aigu ou chronique. La forme aiguë est plus rare, soudaine, douloureuse et nécessite une intervention chirurgicale urgente. Plus insidieux car il s'installe sans qu'on s'en aperçoive, le glaucome chronique est indolore et plus fréquent, surtout au-delà de 45 ans et s'il y a d'autres cas dans la famille.

Pour réduire cette pression intraoculaire, les patients atteints de glaucome doivent mettre tous les jours des gouttes dans les yeux. Un traitement au laser permet aussi un meilleur écoulement de l'humeur aqueuse. Lorsque les gouttes et le traitement laser ne donnent pas de résultat, une intervention chirurgicale peut être envisagée.

Pour dépister à temps le glaucome, il est conseillé de consulter un ophtalmologue tous les deux ans à partir de 40 ans, surtout s'il y a des antécédents familiaux.

Une personne atteinte du glaucome n'a qu'une vision très restreinte de son environnement. Elle ne parvient plus à détecter les obstacles sur son chemin ni à s'orienter et ne perçoit plus ce qui se passe à côté d'elle. Par contre, elle est encore capable de lire, même en petits caractères.



Témoignage de Jean, 48 ans, atteint de glaucome :

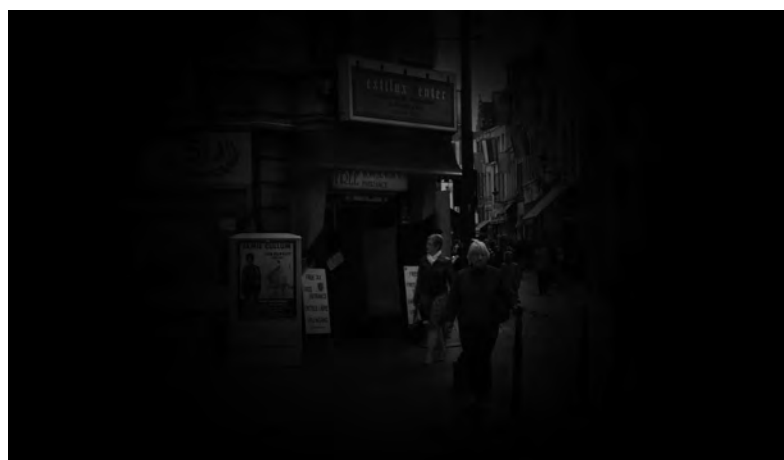
« Je me suis rendu compte que j'avais un problème de vue en conduisant. Un jour, j'ai failli renverser un piéton qui s'apprêtait à traverser. Deux semaines après, j'ai évité de justesse la collision avec une voiture qui me dépassait. Dans les deux cas, mon épouse était avec moi et a poussé des cris, elle ne comprenait pas du tout ce qui m'arrivait ! Le problème avec le glaucome, c'est qu'on ne le sent pas venir. Ça ne fait pas mal et on n'a pas l'impression de voir moins bien car le cerveau a enregistré l'environnement qui reste donc 'visible'. Mais on ne perçoit plus ce qui se passe ou ce qui surgit sur les côtés. Suite à ces alertes, on m'a diagnostiqué un glaucome déjà bien avancé. J'ai cessé de conduire et j'apprends à présent à vivre avec cette maladie.

Rétinopathies.

Parmi les atteintes de la rétine, deux maladies sont parmi les plus fréquentes : la rétinite pigmentaire et la rétinopathie diabétique.

RÉTINITE PIGMENTAIRE.

Cette maladie génétique et héréditaire s'attaque aux bâtonnets et aux cônes, deux éléments essentiels pour percevoir la lumière, les détails, les couleurs, etc. Elle touche les deux yeux et progresse par paliers. Le champ visuel se rétrécit, la personne perçoit de moins en moins les couleurs et a beaucoup de mal à voir dans la pénombre, jusqu'à devenir aveugle.





RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE.

La rétinopathie diabétique apparaît lorsque l'excès de sucre dans le sang, caractéristique du diabète, endommage les petits vaisseaux qui approvisionnent la rétine en nutriments et en oxygène. La vision perd en netteté et est gênée par l'apparition de taches noires ou de points lumineux, mettant ainsi la personne en difficulté dans la plupart des activités quotidiennes, par exemple pour faire ses courses ou se déplacer.



Beaucoup d'incompréhension entoure les personnes atteintes d'une maladie de la rétine, car leur résidu visuel leur permet parfois de voir très bien certains détails, mais pas la personne qui leur adresse la parole ou l'obstacle à leurs pieds. Les déplacements sont difficiles. Dans le cas de la rétinite pigmentaire, l'éblouissement ou la tombée du jour met la personne dans une situation de cécité complète, alors qu'en journée elle peut voir suffisamment pour vaquer à ses occupations. Sur une même journée, donc, cette personne peut voir très bien à un moment et pas du tout à un autre.

Témoignage de Paul, atteint de rétinite pigmentaire et de cataracte (opérée avec succès) aux deux yeux :

« J'ai une vision tubulaire qui me demande pas mal de concentration et de balayage. Le plus difficile est de trouver les objets. Un jour, je me rendais à un rendez-vous professionnel dans un immeuble et arrivé dans le hall, impossible de trouver la sonnette et le parlophone. J'ai dû appeler avec mon GSM pour qu'on vienne m'ouvrir. Il y a des choses que je vois parfaitement bien et d'autres pas du tout. En fait, je ne sais



pas moi-même ce que je verrai l'instant d'après. Le plus difficile, c'est quand il y a des gens qui bougent autour de moi, je ne les vois pas sauf quand soudainement ils surgissent dans mon champ de vision. Je suis à chaque fois surpris, ça me stresse, je le vis comme une agression alors que ce n'est évidemment pas l'intention de ces personnes. »

Et encore...

Bien d'autres maladies visuelles bouleversent la vie de milliers de personnes. Le décollement de la rétine engendre des flashes lumineux, des taches ou une perte de la vision en fonction de la zone décollée. La névrite optique, une inflammation du nerf qui envoie les informations visuelles au cerveau, provoque une perte soudaine partielle ou complète de la vision. La cataracte, due à une opacification du cristallin, se traduit par une impression de brouillard permanent.



Hémianopsie homonyme.



Enfin, l'hémianopsie homonyme, souvent due à un accident vasculaire cérébral, provoque la perte de la moitié du champ visuel sur les deux yeux. La personne a alors l'impression d'avoir une vision normale, mais en réalité, bien des informations visuelles lui manquent ! Ses déplacements, par exemple, deviennent donc dangereux.

MALVOYANT... MAL COMPRIS.

On l'a vu, la malvoyance est une réalité complexe, multiple, mouvante. Une personne atteinte de rétinopathie pigmentaire peut encore lire un texte mais éprouve des difficultés de locomotion en raison d'un champ visuel tubulaire, en canon de fusil, réduit à 10 %.

À l'inverse, les troubles visuels causés par la dégénérescence maculaire empêchent de lire mais ne gênent pas trop la mobilité. En fonction des variations de luminosité, par exemple en passant d'une rue ensoleillée à une rue plus sombre, la personne malvoyante peut être complètement éblouie et l'instant d'après retrouver un semblant de vue.

La malvoyance peut se déclarer brutalement, comme en cas d'hémorragie, ou apparaître très progressivement. Une même maladie visuelle peut avoir des conséquences variables d'un individu à l'autre, en fonction de l'âge à laquelle elle survient, de la condition physique de la





personne, de la manière dont elle vit la situation. Finalement, il y a autant de malvoyances que de personnes malvoyantes.

N'en rajoutez pas...

Notion complexe, la malvoyance est aussi source de... malentendus. En effet, les personnes malvoyantes ne sont pas aveugles. Elles sont encore capables, à des degrés divers, d'utiliser leur résidu visuel. Toutefois, cette vision limitée est différente d'une personne à l'autre, en fonction du type et du degré de déficience, de l'âge et d'autres facteurs et elle est variable en fonction des conditions de luminosité, d'éclairage, de fatigue. La diversité et le caractère fluctuant de la déficience visuelle rend la situation difficile à comprendre, autant pour la personne malvoyante elle-même que pour les proches et ceux qu'elle est amenée à côtoyer dans la vie quotidienne. La personne malvoyante se situe dans un entre-deux très inconfortable, celui du voir et du non voir, une position ambiguë qui n'est pas facile à vivre au jour le jour. Ainsi, obnubilée par le regard des autres, elle peut en arriver à refuser la canne blanche par crainte d'être assimilée à une personne aveugle. Et quand elle accepte d'utiliser ce précieux auxiliaire, c'est au risque de se faire traiter de simulateur...

Les idées préconçues et le manque d'information ont donc pour conséquence d'ajouter au handicap visuel un handicap social. Pour éviter cela, il faut que les personnes malvoyantes soient mieux comprises, mieux reconnues dans leurs différences et leurs besoins spécifiques.

Témoignage de Françoise, atteinte de glaucome :

« Les réflexions des gens sont parfois difficiles à avaler ... Un jour dans un magasin, j'ai heurté un monsieur à deux reprises. Je me suis excusée et la 2^e fois, je lui ai précisé que j'étais malvoyante. Il m'a répondu, fâché : 'Ce n'est pas une raison !' »



Témoignage de Paul, atteint de rétinite pigmentaire :

« Il m'est déjà arrivé plusieurs fois de me faire traîner de simulateur, de comédien, ... Par exemple, j'étais dans le tram et je lisais. À l'approche de mon arrêt, je range mon bouquin, je déplie ma canne blanche et je m'apprête à sortir. Un passager me dit alors : 'Il ne faut pas faire semblant' et une fois que j'étais sorti du tram, il m'a encore crié



par la porte : 'Faux aveugle !'. C'est très pénible. Parfois, j'hésite à ouvrir mon livre ou à consulter mon GSM pour éviter ce genre de réflexions. Chaque fois que c'est possible, j'essaie d'expliquer et ça aide. Mais on n'a pas toujours envie de se justifier, il n'y a d'ailleurs aucune raison de devoir le faire ! »

Quelques conseils pour éviter tout malentendu.

- La personne malvoyante peut être dans l'incapacité de vous reconnaître lorsque vous la croisez dans la rue, mais ne pensez surtout pas qu'elle vous snobe !
- Il est possible qu'elle vous voie lorsqu'elle vous parle, mais sans distinguer les expressions de votre visage. Ne vous contentez pas d'un sourire ou d'un froncement de sourcils pour lui répondre.
- Qui dit canne blanche ne dit pas forcément aveugle ! Toute personne malvoyante est en droit de porter la canne blanche, qui n'est plus réservée



aux seules personnes aveugles (voir l'article suivant). Si vous voyez une personne avec une canne blanche lire le journal, ce n'est pas une « fausse aveugle » mais quelqu'un dont la vue périphérique est endommagée et qui a besoin d'une canne de locomotion pour se déplacer, quand bien même elle est encore capable de lire.

LA CANNE BLANCHE : POUR QUI ? POUR QUOI ?

La canne blanche est une aide indispensable aux personnes déficientes visuelles pour se déplacer en sécurité de façon autonome. Encore souvent associée à la cécité dans l'esprit du public, la canne blanche est aussi destinée aux personnes malvoyantes. En outre, depuis 2006, suite à l'intervention de la Ligue Braille, les critères d'octroi ont été sensiblement assouplis pour mieux rencontrer les besoins des personnes malvoyantes.

Pour qui ?

L'octroi et l'usage de la canne blanche sont soumis à des conditions légales, définies par la loi du 26 novembre 2006. Tout usage abusif est punissable. Selon la loi, pour obtenir le droit d'utiliser la canne blanche, il faut soit être atteint d'une déficience visuelle d'au moins 60% (selon le barème officiel belge des invalidités), soit disposer d'une prescription d'un ophtalmologue agréé en réadaptation. Les critères d'attribution sont laissés à l'appréciation de ce spécialiste. Ainsi, toute personne malvoyante qui en a réellement besoin peut en principe obtenir le droit d'utiliser une canne blanche.



Longue canne blanche.



C'est aux associations d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes qu'il revient de vérifier si la personne qui introduit une demande répond bien aux critères d'attribution et de s'assurer que l'usage de la canne blanche est conforme à la législation.

Témoignage de Paul, atteint de rétinite pigmentaire :

Je ne sors plus sans ma canne blanche, bien pratique pour signaler aux autres que j'ai un problème de vue et pour détecter les obstacles. En rue, il m'arrive de cogner un passant que je n'ai pas vu. Je m'en excuse, bien sûr. Sans ma canne, cela provoquerait une réaction mécontente du passant, grâce à elle, il comprend que je l'ai heurté à cause de mon problème de vue.

Pour quoi ?

La canne blanche est une aide qui peut avoir plusieurs fonctions :

- **Identification** : elle signale aux autres usagers de la voie publique (passants, automobilistes, cyclistes, ...) que la personne qui la porte est handicapée visuelle et qu'il faut donc être plus vigilant et attentif.
- **Détection** : en déplacement – extérieur comme en intérieur – la longue canne blanche permet de détecter à temps les repères et obstacles de l'environnement immédiat. Son utilisation nécessite l'apprentissage des techniques de locomotion, qui sont enseignées à la Ligue Braille.



Canne blanche d'identification.

LA CANNE BLANCHE



- **Appui** : pour les personnes qui ont un problème d'équilibre, la canne blanche d'appui associe les fonctions d'appui et d'identification. Dans cette catégorie existent aussi la béquille blanche et le déambulateur blanc.

Bon à savoir : Grâce à l'aide du Fonds Ruthy, la Ligue Braille offre la 1^{re} canne blanche aux personnes aveugles ou malvoyantes qui répondent aux conditions légales.

Canne blanche d'appui.



Déambulateur pour personne déficiente visuelle.

NOUVEAU : LE LABO DE LUMIÈRE.

Comme chacun sait, la lumière joue un rôle essentiel dans la vision : elle rend toute chose visible, quand elle décline, les couleurs disparaissent peu à peu et à la nuit noire, nous ne voyons plus rien.

Si cela est vrai pour la plupart d'entre nous, ça l'est plus encore pour les personnes malvoyantes. La lumière a une influence importante sur leurs capacités visuelles et un éclairage adéquat peut les aider à mieux utiliser ce qu'il leur reste de vision. Cela peut même parfois leur permettre de se passer de l'une ou l'autre aide technique. Analyser les besoins en éclairage d'une personne malvoyante et lui apporter des conseils pour optimiser éclairage et contrastes dans son lieu de vie, tel est l'objectif du Labo de lumière que la Ligue Braille vient d'ouvrir dans les locaux de son siège bruxellois.

La plupart des fonctions visuelles dépendent du niveau d'éclairage. Selon la pathologie visuelle dont elle est atteinte, une personne malvoyante aura be-



soin d'une faible luminosité ou au contraire, d'une luminosité très forte. Dans la plupart des cas de déficience visuelle, un apport plus important de lumière entraînera une amélioration de la visibilité. Par ailleurs, la majorité des personnes malvoyantes sont des personnes de plus de 65 ans. Or plus on avance en âge, plus le besoin de lumière s'accroît.



Test de luminosité au Labo de lumière.

Un éclairage adapté vise à améliorer la perception lors des activités de tous les jours. Il permet à une personne malvoyante d'utiliser au mieux sa vision résiduelle (ce qui lui reste de vision) pour :

- localiser les objets dans son environnement (chaises, tables, objets,...) ;
- mieux évaluer les dangers potentiels (escalier, objets au sol) ;
- améliorer l'efficacité et le confort de ses activités (lecture, cuisine, couture, bricolage,...).



Rechercher le meilleur éclairage pour lire.

Une consultation au Labo de lumière est bien sûr individuelle – chaque cas étant différent – et se déroule en 3 étapes. Le but est de trouver, en fonction de la malvoyance de la personne, quel sera l'éclairage le mieux adapté à sa situation. Dans un premier temps, sur base de test prédéfinis, on examine les effets de la lumière sur la capacité visuelle de la personne : acuité visuelle de loin et de près, champ visuel, tolérance à la diffusion lumineuse, sensibilité aux



contrastes,... Ensuite, vient la phase de l'examen des performances visuelles en fonction de l'éclairage. On y détermine le niveau de luminosité optimal et la zone de confort de la personne en fonction de sa déficience visuelle. Sont pris en compte : le taux de luminosité, la couleur de la lumière, le degré de contraste,... La 3^e et dernière étape, essentielle pour la personne malvoyante, consiste à rechercher quelles sont les meilleures conditions d'éclairage et de contraste pour la réalisation de tâches spécifiques : lire, écrire, cuisiner, manger, ranger des objets dans une armoire, consulter un site sur Internet, bricoler, etc. La personne reçoit ensuite un avis personnalisé qui lui permettra d'adapter l'éclairage et les contrastes dans son habitat.

Pour réaliser ces analyses, le Labo de lumière a été conçu sur un schéma technique très fouillé et complet, de manière à pouvoir rencontrer un maximum de situations de malvoyances. Le lieu est équipé de nombreuses sources d'éclairage (éclairage d'ambiance, éclairage local, éclairage direct et indirect, de couleur chaude ou froide,...). Chaque source peut être réglée individuellement. Afin de tester la luminosité en fonction des tâches, l'espace dis-



Expérimenter différents éclairages et contrastes.

pose d'un coin cuisine, d'un poste de travail, d'un salon, d'une table, d'armoires de rangement. Un bon éclairage est déterminé par le choix du type de lampe, mais également par l'aménagement et la prise en compte du contraste. Afin de chercher, tester et obtenir le meilleur choix, le Labo de lumière est également équipé de plusieurs rideaux (sombres ou clairs), de mobilier et de divers objets.

Ce Labo de lumière a été réalisé grâce au soutien des lecteurs de la Canne Blanche, des donateurs de la Ligue Braille, du Fonds Jeanne et Pierre Beeckman et de la Loterie Nationale. Un grand merci à eux !

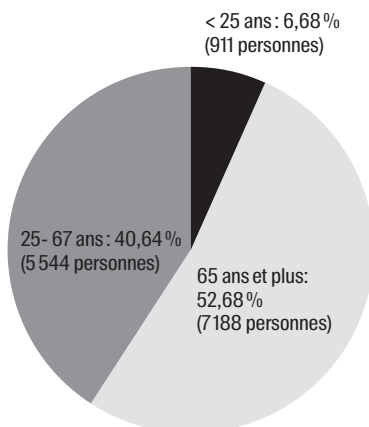


LIGUE BRAILLE : RETOUR SUR 2014 !

Le rapport d'activités 2014 de la Ligue Braille a été présenté et approuvé lors de son Assemblée générale du 30 avril 2015. L'occasion pour nous de vous livrer une synthèse de l'année 2014, au travers de nos 4 missions.

Mission n° 1 : Soutenir les personnes aveugles et malvoyantes pour qu'elles puissent développer leur autonomie et s'intégrer dans la société.

En 2014, nos collaborateurs ont beaucoup travaillé pour répondre à une demande de soutien toujours croissante.



L'aide apportée par la Ligue Braille couvre les différents âges et aspects de la vie.

Répartition des personnes aidées en 2014 par catégorie d'âge.

13.643:
C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES AIDÉES PAR LA LIGUE BRAILLE.

Un autre regard sur le quotidien

Devenir aveugle ou malvoyant nécessite de tout réapprendre autrement : s'habiller, préparer à manger, se déplacer, faire sa lessive, lire,... Nos collaborateurs enseignent aux personnes déficientes visuelles les techniques leur permettant d'effectuer tous ces gestes de manière autonome.

840

**PERSONNES ONT
BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE
EN ACCOMPAGNEMENT
EN 2014.**



La Ligue Braille organise chaque année son grand salon d'aides techniques, le BrailleTech. L'occasion pour les personnes déficientes visuelles de découvrir, tester et comparer le matériel qui a fait ses preuves, mais aussi découvrir les nouveautés sur le marché. En 2014, le BrailleTech a de nouveau été un réel succès !

Un autre regard sur les études et le travail.

Entreprendre et poursuivre des études implique des efforts importants pour les étudiants aveugles et malvoyants. C'est pourquoi la Ligue Braille reste à leurs côtés durant leurs études.



Les professionnels du Service d'accompagnement apprennent aux bénéficiaires à se déplacer avec une canne blanche.



Avec un poste de travail adapté, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent travailler comme tout le monde.

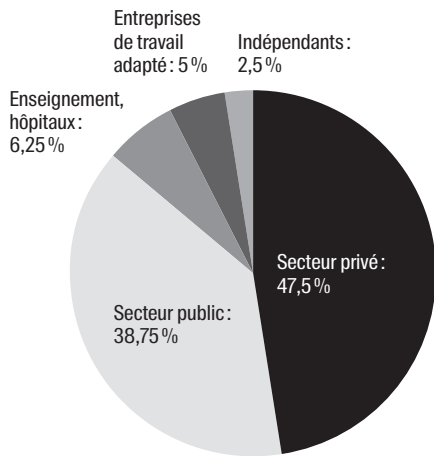
De plus, 149 étudiants ont pu bénéficier d'une bourse d'études pour l'année académique 2013-2014, avec l'aide du Fonds Ouvry et de la Loterie Nationale.

L'année 2014 fut celle de l'emploi et de la formation pour la Ligue Braille.

Cette thématique a en effet été mise en avant lors de « La Semaine de la Ligue Braille »,

notre campagne annuelle de sensibilisation. Le message « Il ne faut pas toujours de bons yeux pour faire du bon travail » a été diffusé via un spot télévisé,

71,43 %
**DES PERSONNES ONT
TERMINÉ AVEC SUCCÈS
LEUR PROCESSUS
D'INTÉGRATION
PROFESSIONNELLE.**



des affiches, des brochures ainsi que sur notre mini-site internet dédié à la campagne. Différentes actions ont en outre été organisées durant cette campagne. Elles ont contribué à informer et sensibiliser le grand public, les agents d'insertion, les entreprises, les responsables politiques et, bien sûr, les chercheurs d'emploi aveugles et malvoyants.

Dans quel secteur les personnes déficientes visuelles ont-elles trouvé un emploi?

Un autre regard sur les loisirs.

Assister à un concert, participer à des activités ludiques et créatives ou visiter un musée sont quelques exemples d'activités qui permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de rompre l'isolement, de s'instruire et se détendre. En 2014, la Ligue Braille a organisé pour elles de nombreuses activités adaptées, telles qu'une visite de la fabrique de biscuits Jules Destrooper, une après-midi de danse du ventre, une excursion au musée Magritte et même un plongeon dans l'une des piscines les plus profondes du monde : Nemo 33 ! De plus, les enfants déficients visuels ont passé une journée pleine de découvertes à Planckendael, lors de notre traditionnel BrailleDay.

**PLUS DE
12.000
LIVRES AUDIO SONT
DISPONIBLES SUR
NOTRE BIBLIOTHÈQUE
EN LIGNE !**

Les enfants comme les adultes handicapés visuels peuvent emprunter gratuitement dans notre Bibliothèque des livres en braille, en grands caractères, audio ou tactiles. 2014 a marqué un nouveau tournant pour notre Bibliothèque puisque celle-ci est désormais accessible en ligne ! Les utilisateurs peuvent



y consulter le catalogue, rechercher facilement un ouvrage, commander les livres adaptés et même télécharger directement tous les livres audio ! Des sessions d'informations sont organisées afin que chacun puisse utiliser au mieux les nouveaux outils de lecture (tablettes, liseuses, smartphones,...).

En 2014, 12 jeunes déficients visuels ont fait un grand plongeon à Nemo 33 !



Mission n° 2 : Représentation et interpellations.

Les personnes handicapées visuelles doivent pouvoir être autonomes et s'intégrer dans la société. Mais ce n'est possible que dans une société inclusive. C'est pourquoi la Ligue Braille s'attelle à défendre leurs droits et leurs intérêts auprès des différents niveaux de pouvoir :

- En tant que membre du conseil d'administration du Belgian Disability Forum (BDF), la Ligue Braille a pris part à la concertation entre l'État belge et le Comité des Nations Unies chargé des droits des personnes handicapées.
- Depuis début 2014, la Ligue Braille représente la Belgique au sein de l'European Blind Union (EBU).
- Dans le cadre des élections de mai 2014, la Ligue Braille a demandé, via un mémorandum, de tenir compte des problèmes spécifiques rencontrés quotidiennement par les personnes ayant un handicap visuel.



Les parlementaires régionaux et la presse ont été invités à une séance d'information lors du BrailleTech pour discuter de la discrimination à laquelle sont confrontées les personnes devenues handicapées après 65 ans.



- En 2014, les anciens membres du projet NOOZO (Niets Over Ons Zonder Ons), dont la Ligue Braille faisait partie, ont poursuivi leurs démarches auprès des responsables politiques pour qu'un conseil d'avis des personnes handicapées soit mis en place en Flandre.
- À l'occasion du BrailleTech en octobre, la Ligue Braille s'est focalisée sur la nécessité d'une politique d'aide matérielle non liée à l'âge, en invitant les responsables politiques concernés à une séance d'information durant le Salon.

Mission n° 3 : Informer et sensibiliser.

Pour diffuser les informations relatives au handicap visuel aux personnes aveugles et malvoyantes ainsi qu'au grand public, la Ligue Braille utilise différents canaux : le site internet, les réseaux sociaux, son périodique trimestriel La Canne Blanche, une newsletter,...

627
COUREURS ONT
PARTICIPÉ AUX 20 KM
DE BRUXELLES DANS
L'ÉQUIPE DE LA LIGUE
BRILLE !



Pour mieux faire connaître les besoins des personnes déficientes visuelles et promouvoir ses services, la Ligue Braille mène régulièrement des actions de sensibilisation.



Des visites guidées du siège de l'association et du Musée Braille sont ainsi proposées aux écoles, associations et à d'autres groupes de personnes intéressées. En 2014, 1890 visiteurs y ont pris part.

En 2014, nous étions également présents sur différents événements, foires et salons en Belgique : salon Soins & Santé à Namur, 20km de Bruxelles, Actief 50 à Genk, Zénith à Bruxelles,...

Mission n° 4 : Soutenir la recherche ophtalmologique.

La Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique Ligue Braille, a parmi ses missions le soutien à la recherche dans le domaine de l'ophtalmologie. Elle est épaulée par un Comité scientifique composé des professeurs responsables de tous les centres ophtalmologiques des universités de Belgique, et présidé par le professeur Jean-Jacques De Laey. En 2014, 7 jeunes chercheurs, sélectionnés par un jury international, ont reçu chacun un prix de la Fondation pour les aveugles à hauteur de 60 000 euros au total : Kristof Van Schil (UGent), Hanne Valgaeren (UAntwerpen), Miriam Bauwens (UGent), Dany Salik (ULB), Davine Sinave (KUL), Tine Van Bergen (KUL) en Jan Van Looveren (UAntwerpen).

**LE
SAVIEZ-VOUS ?
LA LIGUE BRAILLE
EST FINANCÉE À 79 %
PAR LA GÉNÉROSITÉ DU
PUBLIC. SEULS 21 % DE
NOS BESOINS SONT
COUVERTS PAR DES
SUBSIDES.**

Toutes ces missions n'auraient pu être remplies sans l'aide de nos 115 collaborateurs et 428 volontaires. Nous avons également pu compter sur le soutien de très nombreux donateurs et souscripteurs de notre Tombola, ainsi que sur les contributions de plusieurs entreprises et pouvoirs subsidants. Un chaleureux merci à tous !



LA REINE MATHILDE HONORE LA LIGUE BRAILLE.

En mars dernier, la Reine Mathilde a accordé son Haut Patronage permanent à la Ligue Braille. Cette faveur royale nous va droit au coeur, car elle témoigne d'une reconnaissance toute particulière pour le travail réalisé par notre association.

Depuis sa création en 1920, la Ligue Braille a engrangé bien des souvenirs. Il est certain que les gestes de soutien qu'elle a obtenu de la part de la Famille Royale figurent parmi les meilleurs !



Un moment inoubliable fut la visite de la Princesse Mathilde – devenue Reine depuis – au Musée Braille. C'était en 2009, dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la naissance de Louis Braille. Chacune des personnes présentes ce jour-là a été marquée par l'attention de la Princesse Mathilde et s'en remémore encore avec un large sourire.

La Princesse Mathilde nous a fait l'honneur d'autres visites lors d'un BrailleDay où les enfants aveugles et malvoyants étaient tout ouïe lors de sa lecture à voix haute. Sans oublier le livre pour enfants que la Princesse a enregistré dans notre studio.



Visite de la Reine Elisabeth en mars 1951.



Visite de la Reine Fabiola en mars 1970.

En remontant dans le temps, en 1953, c'est la Reine Élisabeth qui la première nous avait accordé son Haut Patronage. La Ligue Braille et l'ensemble des personnes déficientes visuelles de Belgique en avaient été très honorées. En 1966, la Reine Fabiola a poursuivi ce soutien jusqu'à son décès récent.

Aujourd'hui, la Reine Mathilde a accepté de poursuivre cette tradition et Son Haut Patronage est un très bel encouragement à poursuivre de notre action. Car accompagner quotidiennement plus de 13 500 personnes déficientes visuelles dans tout le pays est une tâche conséquente que la Ligue Braille accomplit avec beaucoup d'implication. Nous sommes fiers du chemin parcouru en près d'un siècle. Soutenue par la Reine Mathilde, la Ligue Braille est d'autant plus forte et plus soudée. Son appui nous conforte dans notre mission et nous motive à faire toujours mieux. Merci Madame !





NOUVELLE ANTENNE RÉGIONALE À GEEL !

Le 4 juin 2015 la Ligue Braille inaugure une nouvelle antenne régionale à Geel, située à deux pas de la maison communale. C'est grâce au soutien testamentaire apporté par Madame Simone Ver Elst que la Ligue Braille a pu s'implanter à Geel. Avec cette nouvelle antenne, les personnes aveugles et malvoyantes de Campine ont désormais, dans leur région, un point de contact avec notre association.

L'ouverture de cette 11^e antenne régionale répond à la politique de la Ligue Braille qui vise à rapprocher ses services de ses bénéficiaires. Car se déplacer représente souvent une difficulté pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Pouvoir trouver de l'aide près de chez soi facilite les choses.



Outre son siège à Bruxelles, la Ligue Braille offre actuellement ses services à Anvers, Ath, Charleroi, Gand, Hasselt, Courtrai, Louvain, Libramont, Liège et Namur. Cette liste se complète donc aujourd'hui avec la ville de Geel.

Comme la plupart des autres antennes régionales, celle de Geel est située au rez-de-chaussée d'un immeuble de construction récente et facilement accessible en transport en commun, ce qui est un atout pour les personnes déficientes visuelles.

Que se passera-t-il dans l'antenne régionale de Geel ?

Le Service social y tiendra une permanence téléphonique deux matinées par semaine. L'assistante sociale de la région apporte aux personnes aveugles et malvoyantes informations, conseils et aide dans les démarches nécessaires



pour obtenir la reconnaissance du handicap visuel, pour recevoir les avantages sociaux et fiscaux auxquels elles ont droit, pour savoir quels sont les services qui peuvent leur être utiles, etc.

L'antenne régionale de Geel accueille aussi les personnes aveugles et malvoyantes pour diverses activités qui sont autant de moments d'échanges d'expériences et d'apprentissages.

Le Club Braille, par exemple, est l'occasion de passer une journée ensemble et de réaliser des activités manuelles, créatives ou récréatives. Un repas est préparé en commun et en toute convivialité dans la cuisine adaptée de l'antenne régionale. Le Club permet de rompre l'isolement, de rencontrer d'autres personnes ayant un problème visuel, de se soutenir et se stimuler mutuellement, tout en développant ses compétences et aptitudes.

Les après-midis culturelles sont ouvertes à toutes les personnes déficientes visuelles de la région et proposent des activités comme un concert, un spectacle, une conférence,... Des excursions adaptées au handicap visuel sont aussi organisées au départ de Geel.

L'antenne régionale est également un lieu de formation. Tantôt individuelles, tantôt collectives, ces formations portent sur l'apprentissage du braille, sur la locomotion avec une longue canne blanche, sur les tablettes et smartphones adaptés au handicap visuel, sur le fait de cuisiner en toute sécurité malgré un handicap visuel, etc.

Adresse et informations pratiques :
Antenne régionale de la Ligue Braille à Geel
Werft 53/3 - 2440 Geel
Permanence téléphonique du Service social :
tous les lundis et vendredis, de 9h à 12h,
au tél. 014/58 50 68.





LA LIGUE BRAILLE PRÈS DE CHEZ VOUS.

Durant l'année et partout en Belgique, la Ligue Braille participe à divers événements et salons. Elle y présente ses services offerts aux personnes aveugles et malvoyantes et sensibilise le public au handicap visuel.

Au printemps : des salons pour les personnes handicapées (visuelles).

REVA GENT.

Au printemps, la Ligue Braille a participé à différents salons spécialement dédiés aux personnes handicapées (visuelles). Du 23 au 25 avril, lors de REVA, au Flanders Expo de Gand, les visiteurs ont pu faire connaissance avec les différents services de la Ligue Braille. Sur le stand d'information pour les seniors, REVAActive, ils pouvaient aussi tester du matériel adapté provenant du BrailleShop.

À Lichtervelde, le 9 mai, c'est à Visuu Activa que nous nous sommes rendus. À nouveau, nous avons mis nos services en avant et étions prêts à répondre à toutes les questions des visiteurs. Le même jour, pour les plus



REVA Gent.



Kasterlinden.



jeunes, un stand de la Ligue Braille s'est tenu lors de l'événement « Visusmarkt » de Kasterlinden, une école spécialisée de Bruxelles.

Courir pour la bonne cause.

Le 31 mai, nous avons participé aux 20 km de Bruxelles avec notre équipe de plus de 550 coureurs ! Tous ces courageux sportifs ont couru au profit des enfants déficients visuels.

Ce fut une formidable journée emplie d'enthousiasme, et ce non pas seulement pour les coureurs, mais aussi pour les nombreux supporters de la Ligue Braille venus encourager l'équipe le long du parcours.

L'été arrive !

Du 24 au 27 juillet, comme chaque année, la Ligue Braille sera présente à la Foire de Libramont. Venez nous rendre visite et participez à notre concours ! Testez aussi notre machine à écrire le braille et repartez à la maison avec votre nom inscrit en braille sur une carte souvenir.

À la rentrée, un stand tout aussi ludique vous attend les 5 et 6 septembre à Liège lors de l'événement « Retrouvailles » !





CENTENAIRE 14-18 UNE CROISADE CONTRE L'AVEUGLEMENT DES PINSONS.

Dans les années 1920, les aveugles de guerre belges vont se mobiliser contre une pratique traditionnelle aujourd'hui heureusement tombée dans l'oubli : l'aveuglement des pinsons. Cette coutume ancestrale consistait à « voiler » les yeux des pinsons en suturant leurs paupières au moyen d'une aiguille ou d'un cure-pipe rougi au feu. L'opération était censée les rendre plus performants pour participer à des concours de chant.



Concours de pinsons dans le Nord de la France au début du XX^e siècle.

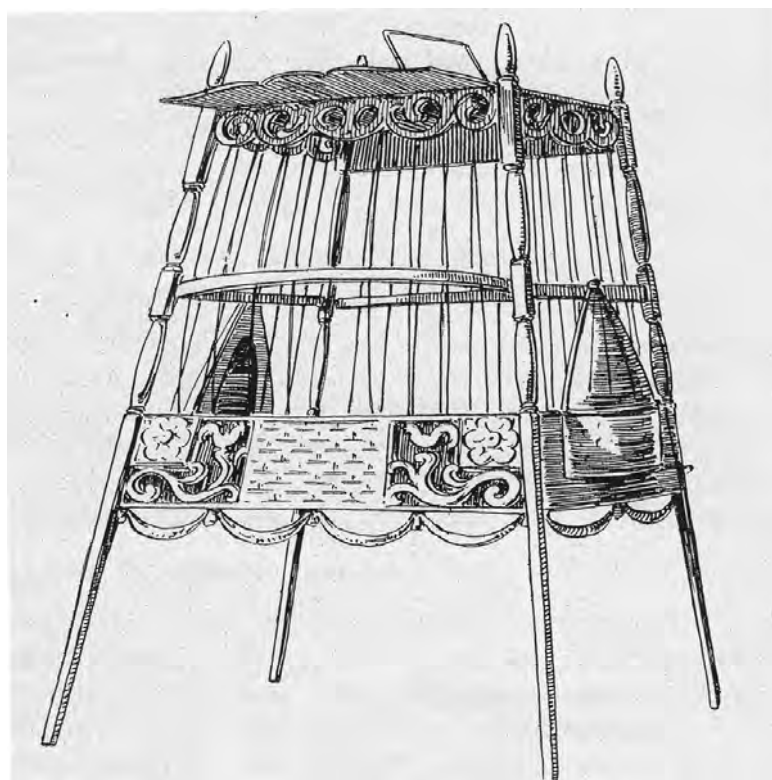
La pratique des concours de pinsons remonte à la fin du XVI^e siècle, mais ce n'est qu'à partir du XVIII^e que les pinsonniers prennent l'habitude d'aveugler leurs oiseaux. Ceux-ci sont placés dans des cages caractéristiques, protégées par un toit débordant pour protéger du soleil et de la pluie, ouvertes sur les



côtés et munies d'un solide grillage pour tenir les chats à distance. Dans les années 1910-1920, les joutes de pinsons aveugles sont encore très populaires notamment en Wallonie, en Flandre, en Hollande et dans le Nord de la France. Les cages sont rangées en ligne, souvent accrochées au mur d'un cabaret, et les jurés sont chargés de compter les ritournelles. Le gagnant est celui qui aura chanté le plus grand nombre de fois en un temps donné. Les plus doués lancent leur ritournelle jusqu'à six cents fois en une heure, voire davantage !



Les aveugles de guerre apprécient le chant des oiseaux, mais pas leur mutilation («Le canari», lithographie de Samuel De Vriendt, Boitsfort, 1920)



« Cage d'honneur » décernée en prix à l'occasion d'un concours de pinsons aveugles (Musée de la Vie wallonne).

Au début du siècle dernier, l'aveuglement des pinsons est de plus en plus critiqué. Pour se justifier, les pinsonniers prétendent que leurs oiseaux chantent mieux et vivent plus longtemps.



Ils affirment aussi que leurs bêtes de concours ne sont pas complètement aveugles puisqu'ils se contentent de souder les paupières sans toucher aux yeux... Il n'empêche que cette coutume, jugée barbare, en horrifie plus d'un et en particulier les aveugles de guerre. Ceux-ci se joignent aux protestations visant à y mettre un terme.

Le ministre de l'Agriculture, compétent dans ce domaine, ne peut qu'être sensible à cette démarche appuyée par des héros de guerre qui ont fait le sacrifice de leur vue pour la patrie.

Très vite, un premier arrêté royal, daté du 23 octobre 1921, interdit l'utilisation comme appelants – c'est-à-dire comme appâts pour la chasse – et le transport à cette fin d'oiseaux privés de la vue.

L'arrêté royal du 10 septembre 1924 va plus loin et interdit l'achat et la vente de pinsons aveugles. L'interdiction pure et simple de la pratique de l'aveuglement sera enfin acquise avec la première loi belge sur la protection animale, la loi du 22 mars 1929, qui institue le délit de cruauté envers un animal.

L'interdiction de l'aveuglement ne met pas fin pour autant aux concours de chant. Pour stimuler les performances de leurs champions, les pinsonniers utilisent dorénavant des cages de concours aux parois opaques, qui laissent filtrer la lumière mais empêchent l'oiseau d'être distrait par son environnement.

La tradition populaire des concours de pinsons est encore vivace de nos jours en Flandre et dans le nord du Hainaut en particulier, mais grâce à la croisade menée par les aveugles de guerre, les petits chanteurs échappent désormais à la mutilation.



NOS JOIES.

Au printemps, à l'occasion de la première communion de **Klaar et Vere**, la famille Soenen a effectué un don en faveur de la Ligue Braille.

Un grand merci pour ce geste généreux. La somme versée contribuera au financement du BrailleDay 2016, une grande journée récréative et instructive organisée par la Ligue Braille pour les enfants aveugles et malvoyants des écoles spécialisées.

NOS PEINES.

Suite au décès de **Julienne Warnier**, ses enfants ont demandé à la famille, aux amis et connaissances qui le souhaitaient de rendre hommage à leur maman par un don à la Ligue Braille. Merci à tous ceux qui ont répondu à cet appel. Leurs contributions serviront à financer les premières consultations offertes aux personnes malvoyantes dans le nouveau Labo de lumière de la Ligue Braille.

Franz Duval est décédé fin janvier 2015. Son épouse a invité les proches qui souhaitaient exprimer leur sympathie à effectuer un don en faveur de la Ligue Braille. Merci à ceux qui ont joint le geste à la parole, leur générosité contribuera au financement des activités culturelles organisées pour les personnes aveugles et malvoyantes dans notre antenne régionale de Jambes.

Lors du décès de **Jeannine Luc**, son époux a appelé les membres de la famille et les amis à remplacer les fleurs par un don en faveur de la Ligue Braille.

Nous l'en remercions de tout cœur ainsi que tous ceux qui ont répondu à son appel en ces moments pénibles. Jeannine Luc a été pendant plus de 40 ans



active comme bénévole à la Ligue Braille et nous tenons ici à la remercier pour l'aide précieuse qu'elle a apportée aux personnes aveugles et malvoyantes. Les dons reçus serviront à financer les activités du Club Braille de Ath.

Suite au décès du **Docteur Jacques Van Cauter**, son épouse a demandé à la famille, aux amis et connaissances souhaitant témoigner leur sympathie, de le faire par un don à la Ligue Braille. Ils ont été nombreux à lui rendre hommage de cette façon. Leur générosité contribuera au financement des prix remis chaque année aux jeunes chercheurs en ophtalmologie qui poursuivent leurs travaux afin de mieux connaître et soigner les maladies visuelles.



POUR ATTEINDRE LE SOMMET, IL FAUT DES CONVICTIONS.

La conviction permet de créer de la valeur. Nos convictions reposent sur notre grande expertise et un savoir-faire avéré nous permettant d'être toujours force de propositions innovantes. Notre objectif est d'anticiper les attentes de nos clients. Ce qui fait notre spécificité, dans un monde en constante évolution, c'est l'héritage pan-européen de notre société et notre culture d'entreprise, l'expertise de nos équipes et la solidité de nos stratégies depuis 20 ans. Candriam fait dorénavant partie de New York Life Investments, l'une des plus grandes sociétés de gestion d'actifs au monde¹. **CANDRIAM. Investir pour demain.**

1 Source : New York Life Investments figure au 29ème rang du classement des principales sociétés de gestion dans le monde établi par Pensions & Investments, 26 mai 2014. Classements basés sur la valeur totale des actifs sous gestion institutionnels au niveau mondial à fin 2013. Les actifs gérés par New York Life Investments comprennent ceux des conseillers affiliés.

TOUT EST POSSIBLE

GRÂCE À VOUS

Festival NEXT - Akram Khan Cie
CE PROJET EXISTE GRÂCE À VOUS.

Avec la Loterie Nationale, jouer, c'est aussi soutenir
de nombreux projets qui profitent à tous.
En 2014, plus de 10 millions d'euros ont été redistribués
à des projets culturels comme celui-ci.



**Loterie
Nationale**



ENTRE NOUS



Numéro 2 – 2015

Avril – Mai – Juin

BRILLETECH 2015: VOTRE RENDEZ-VOUS D'OCTOBRE!

Notez-le déjà dans votre agenda : le **BrailleTech**, notre salon des aides techniques, aura lieu du **jeudi 15 au samedi 17 octobre 2015**. Comme chaque année, il se tiendra dans les locaux de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles (Saint-Gilles), de 10 heures à 16h30. Vous êtes tous les bienvenus!

Ne manquez pas cette occasion de découvrir les dernières nouveautés en matière de vidéo-loupes, barrettes braille, synthèses vocales, logiciels d'agrandissement, téléphones et GSM adaptés, lecteurs de CD Daisy, systèmes d'accès à Internet, etc. Sans oublier les loupes optiques et les aides utiles dans la vie quotidienne.

Sont également prévus des ateliers destinés aux professionnels et des séances d'informations pour les personnes handicapées visuelles. Le BrailleTech est une occasion unique de se renseigner, de tester et de comparer les différentes aides, tout en bénéficiant des conseils avisés des collaborateurs de la Ligue Braille.

Si le salon s'adresse avant tout aux personnes déficientes visuelles et à leur entourage, il est aussi ouvert à toute autre personne intéressée : médecins, gestionnaires ou personnel de maisons de repos, paramédicaux, employeurs, services publics, ...



L'entrée est gratuite, le lieu adapté aux personnes handicapées et facilement accessible en transports en commun.

Le programme détaillé du BrailleTech vous sera présenté en septembre dans le prochain numéro de la Canne Blanche et sur le site web de la Ligue Braille (www.braille.be).

EN DIRECT DU BRAILLESHP.

Vive l'été!

Enfin voici l'été, il est temps de prendre l'air et de refaire le plein d'énergie. N'oubliez cependant pas de vous protéger des rayons agressifs du soleil en vous équipant de lunettes anti-éblouissement.

Recouvrant bien les yeux, également sur les côtés, elles existent dans une version simple et économique en teinte jaune (R1827), verte (R1107), brune (R1106) ou bleue (R1108). Vous trouverez également une version de luxe jaune (R1828) plus confortable, avec branches réglables.

Nouveauté : la version standard est également disponible en couleur noire (R1898).

Toutes ces lunettes peuvent se porter au-dessus de vos lunettes habituelles.





N'hésitez pas à venir tester les différents modèles au BrailleShop. Chacun appréciera celui qui lui convient le mieux.



R1771 gilet fluo – taille unique avec pictogramme.



R 1772 casquette avec pictogramme.

Pour vous promener en sécurité, n'hésitez pas porter un vêtement avec un pictogramme signalant que vous êtes déficient visuel. Vous trouverez au BrailleShop des gilets fluorescents, des casquettes, des badges, des broches et des autocollants portant ce pictogramme.

Pour les nageurs, il existe aussi des bonnets de bain marqués d'un pictogramme.

La « Trusty Cane » aussi en version canne blanche!

Pour pouvoir utiliser une canne blanche, vous devez remplir certaines conditions légales (pour plus d'information à ce sujet, voir l'article en page 18 ou contactez votre assistant-e social-e à la Ligue Braille). Avant de vous rendre à Bruxelles pour acheter



une canne blanche, nous vous conseillons de téléphoner au BrailleShop. Vous éviterez ainsi tout déplacement inutile.

Pour ceux qui entrent dans les conditions d'octroi, nous avons dès à présent un nouveau modèle, la « Trusty Cane ». La version que nous proposons est en blanc avec l'extrémité rouge. En voici les principales caractéristiques :

- Poignée spécialement conçue pour une prise confortable et sûre.
- Autoportante.
- Base à 3 points d'appui pour améliorer la stabilité et l'adhérence.
- Lumière LED intégrée pour éclairer le chemin (piles non incluses).
- Ajustable en fonction de votre taille.
- Facile à ranger.

Attention : la Trusty Cane ne convient pas aux personnes de plus de 110 kg, ni à celles qui sont allergiques au latex. Elle ne convient pas non plus aux sols glissants.

Sécurité avant tout.

L'été est aussi la saison des cambrioleurs. N'oubliez pas de bien fermer portes et fenêtres lorsque vous partez en promenade. Le « Lock Aid », adapté à votre serrure, facilitera la fermeture et l'ouverture de vos portes.



Nouveauté du BrailleShop, le Lock Aid est livré avec 6 bagues de réglage pour s'adapter à chaque serrure et permettre d'insérer facilement votre clef. Il existe en couleur rouge (R1866), noire (R1867) et blanche (R1868).

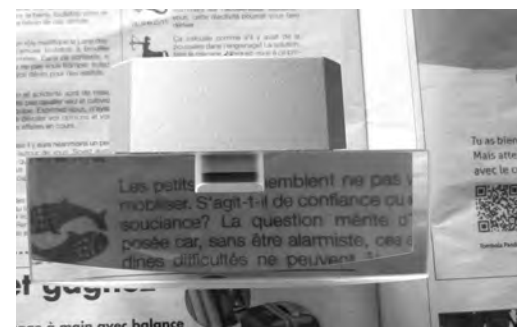


Aides à la lecture.

Pour tous ceux qui éprouvent des difficultés à lire, nous avons élargi notre gamme de produits Eschenbach. À côté des lunettes Max TV, Max Detail, loupes de poche éclairées X3 et X4 que certains d'entre vous connaissent déjà, nous avons à présent 3 loupes éclairées permettant d'améliorer la lecture: Makrolux X2,2 (R1881) et Makrolux X3,6 (R1882). Ces modèles sont suffisamment larges pour permettre de lire en une fois les colonnes d'un journal. Leur stabilité favorise une vue bien nette. Le troisième modèle est le Scribolux (R1883), une loupe sur pied avec éclairage LED intégré et un agrandissement X2,8. Le champ de vision étendu et libre vous permet une vue d'ensemble sur une large surface, aussi bien pour lire que pour écrire. Idéal pour remplir vos grilles de mots croisés.



R1881



R1882



R1883

Vous pourrez compléter votre recherche d'information sur les thèmes abordés en consultant notre site www.liguebraille.be – rubrique BrailleShop.

En principe, les horaires du BrailleShop ne changent pas durant les mois de juillet et août. Vous êtes donc les bienvenus du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h00. Les changements éventuels seront signalés sur notre site internet. Ne manquez pas de le consulter avant de nous rendre visite. Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et à bientôt!

**EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL.****Région bruxelloise :
3 avancées en matière d'inclusion.**

Un arrêté relatif aux dispositions individuelles d'inclusion des personnes handicapées vient d'être adopté en région bruxelloise. Cet arrêté constitue la première mise en œuvre du Décret Inclusion et sera d'application dès le 1^{er} juillet 2015.

Cet arrêté marque trois avancées importantes en matière d'aides individuelles. Pour rappel, ces aides sont celles que les pouvoirs publics allouent aux personnes en situation de handicap pour aménager leurs domiciles, leurs véhicules, les voitures, les aides à la communication, ... :

- 1.** La possibilité pour les personnes handicapées de grande dépendance d'avoir recours à un mode de transport afin de se rendre à une activité de loisir, et ce à raison de 30 trajets par an.
- 2.** L'instauration de la règle du double domicile, c'est-à-dire l'ouverture de la possibilité de subventionner des aménagements, tels que des aides à la communication, à deux adresses différentes. Une nouveauté qui s'adapte à la réalité sociale où bon nombre de parents vivent séparément.
- 3.** L'abandon de la règle du refus d'aménagement pour les personnes hébergées en institution – une règle qui pesait lourd, notamment pour les personnes revenant dans leur famille le week-end.



Une enveloppe de 2 millions d'euros est prévue annuellement pour ces aides. Par ailleurs, l'arrêté met à jour les procédures de demande d'aide à l'emploi (contrat d'adaptation professionnelle, prime d'insertion,...) pour les personnes en situation de handicap. PHARE accorde aux employeurs annuellement des aides pour plus de 1,5 millions d'euros.

L'arrêté est disponible sur le site internet du service PHARE dans l'onglet Réglementation. PHARE met à jour les nouveaux formulaires de demandes, dans un esprit de simplification administrative et de meilleure compréhension pour les usagers.

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées est communautarisée.

Suite à la sixième réforme de l'État, l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) a été transférée aux entités fédérées, à savoir la Région wallonne, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et, pour Bruxelles, la Commission communautaire commune (COCOM). Le transfert administratif des dossiers n'est pas encore tout à fait achevé. Par conséquent, le SPF Sécurité sociale continuera jusqu'à fin 2015 à attribuer cette allocation et à suivre les dossiers en cours.

Désormais la législation linguistique est d'application pour chaque demande d'allocation pour l'aide aux personnes âgées. Concrètement, cela signifie que la langue dans laquelle sera traité votre dossier dépendra de l'adresse à laquelle vous êtes domicilié. Tous les documents officiels, formulaires et attestations seront établis dans cette langue.



Augmentation des pensions minimales des indépendants.

Le Gouvernement fédéral a adopté un projet d'arrêté royal en vue de poursuivre l'alignement progressif des pensions minimales des travailleurs indépendants sur celles des travailleurs salariés, conformément à l'accord de gouvernement.

Le projet prévoit une première augmentation de la pension minimale des travailleurs indépendants au 1^{er} avril 2015, de 10 euros au taux isolé et de 7,17 euros au taux survie. Les pensions minimales sont ainsi portées à 1.071 euros au taux isolé et à 1.068,17 euros au taux survie.

L'égalisation complète des pensions minimales des indépendants sur celles des salariés est prévue pour le 1^{er} août 2016.

Réforme des pensions.

Le Gouvernement fédéral a adopté une série de propositions en rapport avec la réforme des pensions, à savoir le relèvement de l'âge légal de la pension de retraite, la poursuite de la réforme de la pension anticipée et de la pension de survie et l'allocation de transition.

Des réformes structurelles sont nécessaires afin de garantir le système des pensions à moyen et long terme. L'âge légal de la pension sera ainsi relevé à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030.



L'accord de Gouvernement prévoit également que l'âge auquel on peut prendre sa retraite anticipée est porté à 62,5 ans en 2017 et à 63 ans en 2018. Par ailleurs, la condition de carrière augmente à 41 années en 2017 et à 42 années en 2019.

Abonnement De Lijn gratuit.

À partir de cette année, toutes les personnes de plus de 65 ans n'auront plus droit à un abonnement De Lijn gratuit.

L'abonnement reste néanmoins gratuit pour celles et ceux qui bénéficient d'une allocation pour personnes handicapées (allocation de remplacement de revenus, d'intégration ou d'aide aux personnes âgées) et qui sont domiciliés dans la Région flamande.

La Direction générale Personnes handicapées transmet les données de ces bénéficiaires à De Lijn, par l'intermédiaire de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Il n'est donc pas nécessaire de demander une attestation.

Vous bénéficiez d'une allocation, mais devez malgré tout payer votre abonnement ?

Faites-le savoir à De Lijn et demandez-leur de prendre contact avec le SPF Sécurité sociale - DG Personnes handicapées. Un formulaire de contact est disponible sur le site ww.delijn.be ou en les contactant au numéro suivant : 0800 987 99 (du lundi au vendredi de 8h30 à 13h).



Octroi automatique de mesures sociales et fiscales.

Quiconque est reconnu en tant que personne handicapée par la Direction générale Personnes handicapées peut, sous certaines conditions, bénéficier d'avantages divers auprès de différentes instances. Certains avantages sont automatiquement octroyés grâce aux échanges électroniques de données (flux) entre la Direction générale et ces instances. Trois flux électroniques ont été clôturés récemment.

1. Tarif social « gaz et électricité » (avec les fournisseurs d'énergie).

Le fournisseur d'énergie applique automatiquement le tarif social « gaz et électricité » pour 314.107 bénéficiaires. Ils ne doivent donc pas le demander eux-mêmes. Vous pouvez le vérifier sur le site web du SPF Économie ou les contacter au numéro gratuit : 0800 120 33.

Les bénéficiaires dont les données doivent encore être échangées ont reçu une attestation papier du SPF Sécurité sociale, qui doit être communiquée à leur fournisseur d'énergie pour pouvoir bénéficier du tarif social « gaz et électricité ».

Via la rubrique « Mes attestations » du site www.handiweb.be, vous pouvez vérifier si vous avez automatiquement droit au tarif social ou si vous devez fournir une attestation papier à votre fournisseur d'énergie.

Attention : en Flandre, le même groupe cible fait partie des « clients protégés » pour l'eau. Ces données ont normalement été échangées fin avril 2015.



Pour les personnes qui viennent d'avoir droit au tarif social « gaz et électricité » (entre début janvier 2015 et fin mars 2015), l'échange des données avec le fournisseur d'énergie a débuté fin avril 2015. Si cet échange de données n'a pas réussi, une attestation papier sera envoyée.

L'administration échangera à nouveau des données avec les fournisseurs d'énergie fin juillet 2015 et fin octobre 2015.

2. Intervention majorée de l'assurance (avec les mutualités): BIM.

Vous êtes BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) si vous percevez une allocation de remplacement de revenus, une allocation d'intégration ou une allocation d'aide aux personnes âgées. Certains enfants y ont aussi droit.

Il y a eu un échange de données avec les mutualités pour 331.403 bénéficiaires. Ces personnes ont automatiquement droit à l'intervention majorée de l'assurance et ne doivent donc pas en faire la demande elles-mêmes.

Aucune mutualité n'a été trouvée pour 219 bénéficiaires. L'équipe d'assistants sociaux du SPF Sécurité sociale en examine la cause, pour être sûr que personne ne passe à côté de droits.

3. Forfait « malades chroniques » (avec les mutualités).

Pour rappel, vous avez droit à une reconnaissance de handicap si votre autonomie est réduite d'au moins 12 points. L'échange de données avec les mutualités a été opéré pour 201.395 bénéficiaires. Aucune mutualité n'a été trouvée pour 373 bénéficiaires. Pour eux aussi, l'équipe d'assistants sociaux du SPF Sécurité sociale fait des recherches afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté.



Taxes auto : exonération et réduction.

Gérées auparavant par le SPF Finances, ces taxes sont désormais établies et perçues, en Wallonie, par la Direction générale opérationnelle de la Fiscalité (DGO 7) du Service public de Wallonie (SPW) et à Bruxelles, par le directeur régional des contributions directes.

- **Exonération de la taxe de circulation et de mise en circulation.**

L'exonération est notamment accordée aux personnes frappées d'une cécité complète. L'octroi de l'exonération est subordonné aux trois conditions suivantes: l'exemption est limitée à un seul véhicule par personne; le véhicule doit être affecté à l'usage exclusif du bénéficiaire; la personne qui sollicite l'exonération doit prouver sa qualité d'invalidé de guerre ou d'infirme (attestation d'invalidité).

Afin de bénéficier de cette exonération, vous ou votre représentant légal (dans le cas d'un mineur) devez introduire une demande écrite d'exonération. Vous déclarez dans cette demande que le véhicule sera utilisé exclusivement pour votre transport personnel, et donc pas pour le transport de marchandises ou pour le transport rémunéré de personnes. Une copie de l'attestation d'invalidité doit être jointe à la demande ainsi qu'une copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné. Si un usage abusif du véhicule exempt est constaté, l'exemption sera annulée.

Cette demande peut être adressée :

- En Wallonie : au Service public de Wallonie, soit via un formulaire téléchargeable sur le site internet de la Région



Wallonne, à renvoyer par e-mail à info.fiscalite.vehicule@spw.wallonie.be ou bien par téléphone au 081/330 001.

- À Bruxelles : au directeur régional des contributions directes. Vous pouvez obtenir ses coordonnées auprès du Contact Center du SPF Finances au 02/57 257 57.

- **Réduction de la TVA.**

À l'achat d'une voiture en Belgique, lors de l'acquisition intracommunautaire ou de l'importation en Belgique, vous avez droit au taux de TVA réduit de 6 %, si vous utilisez cette voiture durant au moins 3 ans comme moyen de transport personnel (à compter du 1^{er} jour du mois au cours duquel la livraison a eu lieu).

Pour que le véhicule soit considéré comme votre moyen de transport personnel, il faut que vous vous trouviez, en tant que personne handicapée, dans la voiture chaque fois que celle-ci est utilisée sur la voie publique. Dans certains cas, il est par ailleurs permis que le véhicule soit utilisé sans que vous vous trouviez à bord. Pour ces trajets, il faut toutefois qu'il existe un rapport direct avec les besoins de votre locomotion personnelle.

Comment obtenir la réduction ? Concluez le contrat d'achat de votre voiture afin de prendre connaissance des données essentielles du véhicule (voiture neuve ou d'occasion, marque, modèle, année, cylindrée) et de l'identité du vendeur. Adressez-vous, muni de votre certificat d'invalidité, à l'inspecteur principal de votre bureau de TVA. Celui-ci vous remettra le formulaire n° 716, à compléter par vous. Après vérification de votre certificat d'invalidité, il donnera son accord pour l'application du taux de TVA réduit de 6 %. Faites parvenir au vendeur cet accord écrit sur le formulaire n° 716 au plus tard au moment de la livraison.



Le Service social de la Ligue Braille peut vous aider à accomplir ces démarches.

Le prêt intergénérationnel en Wallonie.

Afin de répondre au mieux aux besoins des aînés en matière de logement, le Fonds du logement de Wallonie a créé le prêt familial intergénérationnel. Il s'agit d'un prêt hypothécaire à taux réduit pour le financement de travaux destinés à l'accueil d'un ou plusieurs parents âgés de 60 ans au moins. Deux possibilités sont envisageables : soit vous créez un espace de vie au sein de votre logement destiné au parent âgé, soit vous aménagez un logement qui se trouve à proximité du vôtre, bien distinct mais situé sur votre propriété.

Pour bénéficier de ce prêt, plusieurs conditions doivent être remplies :

- L'immeuble doit être situé en Wallonie et il doit être spécifiquement équipé de commodités telles que séjour, cuisine, sanitaires, chambre à coucher.
- Le parent que vous décidez d'accueillir doit avoir au minimum 60 ans. Vous devez avoir un lien de parenté jusqu'au troisième degré maximum.
- Le nombre d'enfants à charge (de moins de 25 ans) et de parents âgés doit être égal à 3 au moins (soit : 2 enfants + 1 aîné ou 1 enfant + 2 aînés, au minimum).

Après la signature de l'acte de prêt, le parent âgé réside soit dans le logement familial de l'emprunteur, soit dans un logement spécifique à proximité de l'espace familial, situé sur le terrain



de la propriété de l'emprunteur. Le taux d'intérêt est calculé sur base des revenus imposables, du nombre d'enfants à charge de l'emprunteur et de la situation géographique du bien. Le montant du prêt est établi en fonction de la valeur vénale de l'immeuble et le remboursement s'effectue mensuellement sur une durée qui est fonction du budget du ménage et de l'âge de l'emprunteur.

Pour bénéficier du prêt intergénérationnel, le Fonds du logement exige une double garantie: la couverture du prêt par une assurance décès et la prise d'une inscription hypothécaire sur le logement. Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous rendre sur le site <http://www.flw.be/index.php/prets-aux-parentsages>.

À la mer sans souci : la côte belge accessible pour tous.

Nous éprouvons tous le besoin de changer d'air de temps en temps. La côte belge est à cet égard une destination idéale pour une journée ou un séjour plus long. Westtoer, l'organisme chargé de promouvoir le tourisme en province de Flandre occidentale, a organisé un réseau de randonnées sur le littoral qui est accessible au plus grand nombre.

Sur le réseau vous trouverez des chemins munis d'un revêtement dur qui permet, dans les dunes par exemple, l'accès en chaise roulante ou en handbike. La brochure « La randonnée du littoral » donne des cartes détaillées renseignant l'accessibilité des chemins, des arrêts de tram, des toilettes publiques, des cafés et des restaurants.



Les cyclistes qui se déplacent en tandem, en handbike ou en cuistax, trouveront sur le site www.iedereenfiets.be des informations sur le type de revêtement et les obstacles possibles du réseau cyclable de la côte, long de 360 km aller-retour.

Des informations détaillées sur l'accessibilité sont fournies. Via le site internet, vous pouvez composer votre propre itinéraire sur mesure ou télécharger des itinéraires accessibles, mais aussi trouver des adresses de loueurs de vélos adaptés, des bureaux d'information et des sanitaires accessibles. La province de Flandre occidentale loue aussi des vélos adaptés.

Le site www.navigeerenparkeer.be contient un aperçu de toutes les places de parking réservées de Flandre occidentale. Ces places peuvent être signalées comme « emplacements utiles » sur les GPS de marque TomTom, Garmin et Mio.

Avec le soutien de « Hart voor Handicap », l'asbl Westkans lance le projet « Ticket pour la mer ». Des cartes de sept communes du littoral signalent les itinéraires accessibles depuis le tram de la côte jusqu'à la plage.

Ces cartes sont disponibles dans les boutiques De Lijn situées au départ des itinéraires et auprès des bureaux d'information du tourisme à la côte.

Les cartes peuvent aussi être téléchargées sur le site www.westkans.be/ticketnaarzee.

**EN DIRECT DU SERVICE
D'INSERTION PROFESSIONNELLE.****Écrire une lettre de motivation
convaincante.**

Dans le précédent numéro de l'Entre Nous, nous avons abordé le curriculum vitae et ce qui devait y figurer lorsqu'on est à la recherche d'un emploi et déficient visuel. Voyons à présent comment rédiger une bonne lettre de motivation.

Si après lecture de cet article vous souhaitez un soutien supplémentaire, n'hésitez pas à contacter nos jobcoachs :

- À Bruxelles, Marc Hiard, tél. 02/533 33 80, e-mail marc.hiard@braille.be.
- En Wallonie, Stéphanie Mawet, tél. 02/533 33 83, e-mail stephanie.mawet@braille.be; ou Geneviève Degeye, tél. 02/533 33 85, e-mail genevieve.degeye@braille.be.

Pourquoi écrire une lettre de motivation ?

Sur base de votre curriculum vitae (CV), un employeur potentiel doit pouvoir rapidement se faire une idée de votre parcours professionnel. Avec votre lettre de motivation, vous devez réellement le convaincre que vous êtes fait pour ce job et qu'il ne devra plus chercher longtemps la bonne personne.

Quelques conseils importants.

Pour chaque sollicitation, écrivez une lettre de motivation adaptée à l'entreprise et à la fonction. Expliquez de façon précise les raisons pour lesquelles ce job vous attire. Plus votre lettre



sera personnelle, plus vous aurez de chances de convaincre le sélectionneur.

Ne donnez que des informations pertinentes : vos points forts et vos expériences qui ont un intérêt pour la fonction et/ou pour l'entreprise. Vous n'avez que peu voire pas d'expérience ? Dans ce cas, mettez l'accent sur vos atouts personnels significatifs et les expériences utiles que vous avez acquises au cours des études, de stages et/ou de formations.

Vous « vendre » ne signifie pas que vous devez exagérer. Soyez honnête, mais n'hésitez pas à laisser de côté vos faiblesses. Après tout, l'objectif est tout de même de persuader l'employeur de vous inviter à un entretien.

Une bonne lettre de motivation est courte, directe et bien structurée. Commencez par expliquer pourquoi vous postulez à cet emploi. Ensuite, mettez vos atouts en avant. Vous pouvez ajouter encore un paragraphe d'informations que vous souhaitez communiquer à l'entreprise (comme votre déficience visuelle), avant de conclure avec conviction.

Comment mentionner votre déficience visuelle dans la lettre de motivation ?

Si vous avez mentionné dans votre CV que vous avez droit à des aides à l'emploi, mieux vaut le dire aussi dans votre lettre de motivation. Gardez à l'esprit que votre déficience visuelle peut aussi être un atout. Du fait de votre handicap visuel, vous êtes peut-être quelqu'un de très organisé et structuré. Il se peut aussi que vous soyez très loyal, reconnaissant et flexible une fois la sécurité d'emploi acquise, etc.



Le plus important est de réaliser que votre handicap n'est qu'un aspect de ce que vous êtes. Vous avez très certainement suffisamment de compétences avec lesquelles convaincre un employeur potentiel dans votre lettre de motivation !

EN DIRECT DU SERVICE CULTUREL.

Tout savoir sur Napoléon et la bataille de Waterloo grâce à la Bibliothèque !

À l'occasion du bicentenaire de la bataille de Waterloo, la revue « Des idées et des livres » vous permet de revivre ce pan de notre histoire. En effet, la bataille de Waterloo et la défaite de Napoléon marquent un premier pas vers l'indépendance de la Belgique. Par ailleurs, nous vous présentons également dans ce numéro les références d'un certain nombre d'ouvrages qui témoignent de la fascination qu'exerce l'Empereur sur les romanciers. Tous sont disponibles à la Bibliothèque. Nous espérons que ce numéro vous procurera beaucoup de plaisir !

Pour vous abonner à cette revue trimestrielle, diffusée sous la forme d'un CD audio DAISY et gratuite, un simple appel à la Bibliothèque (02 533 32 40) ou un e-mail à bib@braille.be suffit. Pour les jeunes, il existe également la revue audio trimestrielle « Tapage », qui propose un choix d'articles et d'informations adaptés au jeune public.



Top 10 des livres audio.

VOS LIVRES AUDIO PRÉFÉRÉS AU 1^{er} TRIMESTRE 2015 :

1. Les suprêmes, d'Edward Kelsey Moore (n° 24274).
2. La promesse de l'océan, de Françoise Bourdin (n° 24332).
3. D'eau et de feu, de Françoise Bourdin (n° 24233).
4. Le pardon, de Danielle Steel (n° 24381).
5. Secrets d'Histoire 4, de Stéphane Bern (n° 24306).
6. La patience du diable, de Maxime Chattam (n° 24305).
7. La dernière danse de Joséphine, de Martine Cadière (n° 24307).
8. Le sourire des femmes, de Nicolas Barreau (n° 23733).
9. L'annonce, de Valérie Gans (n° 24304).
10. La saga des reines, de Jean Des Cars (n° 23745).

La Turquie dans tous les sens : une animation organisée par la Bibliothèque de la Ligue Braille.

À l'occasion de la 25^e édition du festival Europalia, la Turquie est mise à l'honneur. La Bibliothèque vous invite au voyage avec une animation qui sollicitera vos sens. Cette animation se déroulera à Bruxelles et dans nos antennes régionales.

Europalia fêtera cette année un double anniversaire, ses 45 ans et son 25^e festival ! Lancé à Bruxelles en 1969, Europalia



est un grand festival international qui présente tous les deux ans l'essentiel du patrimoine culturel d'un pays. D'octobre à février, à Bruxelles et dans de nombreuses villes belges et limitrophes, le festival met en scène toutes les pratiques artistiques : musique, arts plastiques, cinéma, théâtre, danse, littérature, architecture, design, mode, gastronomie,...

La Turquie est connue comme un berceau de cultures. Dès le début de la préhistoire, l'Anatolie a formé une charnière essentielle entre l'Europe et l'Asie. Peu d'autres pays ont vu tant de civilisations se succéder ou coexister et il en a résulté des croisements culturels extraordinairement fertiles au cours des siècles. La Turquie, carrefour des cultures d'Asie et d'Europe, est donc la candidate idéale pour cette édition.

À l'automne 2015, ce sont les multiples facettes de la culture turque qui vous seront présentées. Lors de cette animation, votre odorat, votre ouïe mais aussi votre toucher seront chamboulés, sans oublier vos papilles gustatives !

L'animation se déroulera au siège de la Ligue Braille à Bruxelles, le jeudi 29 octobre 2015 de 14h à 15h30, ainsi que dans les antennes régionales aux dates suivantes (même horaire) :

- Charleroi : mardi 13 octobre.
- Libramont : mardi 20 octobre.
- Jambes : jeudi 22 octobre.
- Ath : mardi 27 octobre.
- Liège : mercredi 4 novembre.

Si vous souhaitez vous inscrire à l'une ou l'autre de ces séances, prenez contact avec la Bibliothèque par téléphone (02/533 32 40) ou par e-mail (bib@braille.be). Nous vous attendons nombreux !



Prochain Renc'ART de la Bibliothèque.

Visite de l'expo « 2050 : une brève histoire de l'avenir » au Musée des Beaux-Arts à Bruxelles. Le Musée du Louvre et les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ont collaboré à une exposition ambitieuse consacrée au livre de Jacques Attali « Une brève histoire de l'avenir ». Elle s'interroge sur l'avenir en se basant sur une analyse du passé, associant l'art des civilisations anciennes avec des créations contemporaines. Venez découvrir cette exposition le jour même de son ouverture au public !

Date : **vendredi 11 septembre 2015, dès 14h.**

Prix : 7 €, accompagnateur obligatoire.

Information et inscription auprès de la Bibliothèque.

Téléphone : 02 533 32 40 – e-mail : bib@braille.be.

EN DIRECT DE LA LUDOTHÈQUE.

Top 5 ludique.

VOS JEUX PRÉFÉRÉS AU PREMIER TRIMESTRE 2015 :

1. Blikado (n° M04092).
2. Puissance 4 (n° 4102).
3. Blokus (n° M04141).
4. Uno (n° M40145).
5. Loto sonore des animaux (n° M12031).



Apprendre les mathématiques en s'amusant !

Vous aimez les chiffres et faire travailler vos méninges ? Voici une sélection de jeux mathématiques.

Pour les plus jeunes, apprenez les **additions avec Cartatoto** (n° M04162) ou révisez vos tables de multiplications de façon ludique avec les **multiplications de Cartatoto** (n° M04162). Pour jouer en famille, avec le grand classique **Rummikub** (n° M04170), soyez le premier à vous débarrasser de toutes vos plaquettes en réalisant différentes combinaisons de chiffres.

Le 1000 bornes (n° M04159) existe également en braille. Parviendrez-vous à atteindre les 1000 km avant vos concurrents ? Soyez vigilant aux limitations de vitesse et évitez les pièges de la route.

Pour les adeptes de jeu en solitaire, le **sudoku** (n° M08009), célèbre jeu asiatique, existe en version adaptée : des plaquettes avec les chiffres contrastés et en braille s'insèrent dans une grille de jeu. Le **katamino** (n° M04160) est également un casse-tête dans lequel vous devez parvenir à caser des pièces géométriques dans un espace limité.

D'autres envies ludiques ? N'hésitez pas à nous demander conseil ou la liste complète des jeux au 02 533 32 56 ou par e-mail à l'adresse suivante : bib@braille.be.



EN DIRECT DU SERVICE LOISIRS.

Pour toutes les activités, l'inscription est obligatoire. Attention, pour certaines activités, le nombre de places est limité. Ne tardez pas à vous inscrire! Sauf indication contraire, toutes les activités se déroulent l'après-midi, à partir de 14h.

Information et inscription auprès du Service loisirs.

Tél.: 02/533 32 83 ou 02/533 32 84 – e-mail: loisirs@braille.be.

Agenda des activités culturelles et de loisirs à Bruxelles.

À LA LIGUE BRAILLE (57 rue d'Angleterre – 1060 St-Gilles).

- **Jeudi 3 septembre 2015, de 14h30 à 16h : Concert de la chorale « Le Frat ».**

Une après-midi de variété avec l'ensemble vocal « Le Frat », qui nous proposera quelques perles de son répertoire musical. Morceaux connus, anciennes rengaines et refrains intemporels seront au rendez-vous, de quoi rassembler les plus mélomanes d'entre vous!

- **Jeudi 17 septembre 2015, de 14h30 à 16h : Musique des Balkans avec le groupe O'tchalai.**

Des voix graves, douces ou éraillées qui s'entremêlent, la générosité de l'accordéon, le violon qui fait chavirer l'âme, tout



est là pour un voyage éphémère et rêvé à travers les Balkans. Car... « la musique peut vivre sans le monde, mais le monde ne peut exister sans la musique ».

AU FANAL (6 rue Stallaert – 1050 Ixelles).

- **Mercredi 9 septembre 2015:**
Chanson française avec Stan Pollet.

Voilà plusieurs années que ce chanteur sillonne les routes de la francophonie pour se produire sur diverses petites scènes. Interprète d'un florilège de chansons françaises connues de tous (Brel, Trenet, Souchon, Dassin, Fugain, Adamo et tant d'autres), il nous emmènera dans une grande balade musicale saupoudrée d'humour et de tendresse. Un artiste alternant voix de velours et énergie fantaisiste, une après-midi inoubliable que nous vous conseillons !

Cours et ateliers thématiques à Bruxelles.

- **Tous les vendredis, de 10h à 11h : cours de yoga.**

Ce cours s'adresse aux personnes souhaitant s'initier au yoga. L'accent est mis sur la respiration, le lien entre le corps et l'esprit, le développement de la concentration mentale et l'introduction aux postures de base. L'intention est d'ancrer l'esprit dans l'instant présent tout en fortifiant le corps et en augmentant sa flexibilité. Cette approche ne requiert pas d'être souple. Avec persévérance et régularité, le corps s'ouvre naturellement et se libère de ses résistances. Le cours met un fort accent sur la salutation du soleil, un enchaînement de postures aisément



reproductible chez soi pour ainsi permettre de bénéficier des effets d'une pratique régulière et personnelle.

Comment s'habiller? Le yoga se pratique pieds nus sur un tapis de sol. Prévoir une tenue confortable pour les étirements.

- **Tous les vendredis, de 11h à 13h : cours de percussions.**
Si comme beaucoup vous êtes passionné de rythme et souhaitez découvrir le monde des percussions, venez rencontrer Pierre, notre animateur batteur et percussionniste. Il vous fera partager sa passion pour les musiques cubaine et africaine qu'il marie aisément à sa passion pour le jazz et le funk. Un moment propice pour évacuer les tensions et s'initier à la musique! Bienvenue à tous, débutants comme passionnés.
- **Atelier « De la détente corporelle au mouvement ».**
Envie de vous détendre, de bouger tout en vous faisant plaisir? Alors, cet atelier est pour vous. Chaque séance débutera par un « déverrouillage » et un réveil des différentes parties du corps, pour tout doucement aller vers la danse par des exercices très simples d'improvisation. Cet atelier est accessible à toute personne sans limite d'âge. Les dates des ateliers vous seront transmises lors de l'inscription.
- **Les mardis 8 et 22 septembre 2015, de 10h à 12h : Bienvenue au Club numérique.**
Vous aimeriez consulter le catalogue de la bibliothèque en ligne (<http://bibliotheque.braille.be>), réserver vos ouvrages ou même les télécharger, mais vous ne maîtrisez pas assez le fonctionnement de votre tablette ou de votre smartphone? Vous voulez en savoir plus sur les applications qui peuvent vous aider, non seulement à lire un texte mais aussi à vous déplacer, à prendre des notes vocales ou qui pourront vous



être utiles au quotidien. Le Club numérique est fait pour vous! Vous pouvez y poser vos questions et apprendre à votre rythme grâce aux conseils de l'animateur. Le mardi 8 septembre est tout spécialement dédié aux débutants.

Information et inscription auprès de la Bibliothèque.

Tél.: 02 533 32 40 – e-mail: bib@braille.be.

- **Nouvelle rentrée pour les cours d'alphabétisation pour adultes.**

La Ligue Braille propose, en partenariat avec les cours de promotion sociale « Érasme », des cours d'alphabétisation de type « français langue étrangère » pour adultes. Ces cours hebdomadaires sont accessibles aux débutants. On y favorise l'oralité et les nouvelles technologies, avec l'utilisation de tablettes lors des cours.

Un module s'ouvrira en septembre 2015. Toute personne intéressée est invitée à prendre contact avec Michèle Dubois au 02/533 32 55 ou par e-mail: michele.dubois@braille.be.

Ce projet a été développé grâce au soutien de la Cellule Égalité des Chances et Diversité du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ateliers thématiques en Wallonie.

- **Atelier floral.**

Vous êtes passionné par les fleurs et intéressé par la création d'une composition originale? Pour cette session automnale, nous vous proposons de nous rejoindre pour réaliser de quoi égayer votre intérieur avec des couleurs chaleureuses et parfums de saison! Volumes, textures et odeurs se



mélangeront pour faire appel à votre créativité. Bienvenue aux débutants ainsi qu'aux passionnés.

Où et quand ? À Liège (63 rue des Guillemins), le mercredi 16 septembre 2015, de 14h à 16h30; à Charleroi (12 Boulevard Tirou), le vendredi 18 septembre 2015, de 14h à 16h30.

- **Sortie pédestre en province de Luxembourg.**

Dans les profondeurs de la forêt d'Anlier, nous irons à la découverte du pont d'Oye. Autour des étangs, cette marche de 3 km nous mènera à travers la nature et à la rencontre du château et des ruines des forges.

Quand ? Le mardi 29 septembre 2015. Les modalités pratiques vous seront communiquées lors de votre inscription.

Activités pour la jeunesse (de 6 à 16 ans).

- **Du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2015:**

Club d'été « C'est du belge ! ».

Noir, jaune, rouge! Voici un stage aux multiples accents belges. Les enfants découvriront les plus grands artistes de notre plat pays: humoristes, chanteurs, figures sportives, artistes divers et plus particulièrement le peintre René Magritte, au travers de visites sensorielles et d'ateliers pluridisciplinaires.

Ce stage est réalisé en partenariat avec la Cellule Équinoxe des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique.

- **Du mardi 18 août au vendredi 21 août 2015:**

le Club Jeunesse en vadrouille à la Ferme du Fagotin.

Quatre jours en immersion dans le quotidien d'une ferme proposant des animations pédagogiques! Au travers de jeux



sensoriels et d'activités de tous les jours, les enfants pourront découvrir les habitudes et besoins des animaux. Au programme: balades sensorielles, fabrication de fromage, recherche de plantes sauvages, travail de la laine et bien plus encore!

Lieu du stage: Ferme du Fagotin à 4987 Stoumont (Ardennes).

- **Du lundi 2 au vendredi 6 novembre 2015:**

- **Club Halloween « L'école des sorciers ».**

Rejoins-nous pour cinq jours consacrés à l'univers magique du jeune sorcier Harry Potter. Jeteurs de sorts et conteurs d'histoires frissonnantes seront les bienvenus pour rejoindre notre école. L'objectif: vous préparer à devenir de véritables sorciers ou sorcières!

Informations pratiques.

Lieu: sauf mention contraire, tous nos stages se déroulent à la Ligue Braille (57 rue d'Angleterre à 1060 Bruxelles).

Horaire: les activités se déroulent de 9h à 16h. Une garderie est organisée de 8h à 9h et de 16h à 17h. Possibilité de s'inscrire à la journée, sauf pour le séjour à la ferme.

Informations & inscriptions: par téléphone au 02/533 32 84 ou par e-mail à loisirs@braille.be.

Les activités pour la jeunesse sont organisées avec la collaboration de la Bibliothèque de la Ligue Braille et le Centre de rééducation fonctionnelle Horus.

Elles sont soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF et la Fondation Lippens.



Escapade en Alsace.

Cet automne, la Ligue Braille vous propose un séjour à la découverte des villages typiques de la Route des Vins.

PROGRAMME DU VOYAGE.

- **Jeudi 24 septembre 2015 : Strasbourg.**

8h30 : Prise en charge des participants au siège de la Ligue Braille (57 rue d'Angleterre à 1060 Bruxelles).

9h30 : Bref arrêt à Namur pour la prise en charge du reste des participants (au Grognon, rue Notre-Dame à 5000 Namur).
En cours de route, repas de midi libre.

15h30 : Visite guidée de Strasbourg, plus particulièrement de son quartier historique « La Petite France » situé sur la Grande Île, qui est classée au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1988.

En fin d'après-midi, installation à l'hôtel et repas du soir dans le restaurant de l'hôtel.

- **Vendredi 25 septembre 2015 : Kaysersberg et Colmar.**

Petit-déjeuner buffet à l'hôtel.

Départ pour Kaysersberg, au cœur du vignoble alsacien. Visite guidée de cette ville typique alsacienne avec ses maisons à colombages, son beau centre historique et son château impérial en ruine dominant la ville.

Repas de midi dans un restaurant de la ville. Après le repas, départ pour Colmar.

Visite guidée de Colmar et de sa célèbre « Petite Venise » en petit train touristique. Cette ville a des atouts et un charme



indéniables : maisons à colombages, canaux et centre-ville fleuri.

En fin d'après-midi, visite d'une cave à vins, suivie d'une dégustation de quelques cépages alsaciens. Retour à l'hôtel et repas dans le restaurant de l'hôtel.

- **Samedi 26 septembre 2015 : Ribeauvillé.**

Petit-déjeuner buffet à l'hôtel.

Départ pour Ribeauvillé. Visite guidée de la ville, suivie d'un temps libre. Située sur la Route des Vins, entre vignoble et montagne, Ribeauvillé fait partie des plus beaux villages d'Alsace et a su valoriser son patrimoine historique. Repas de midi dans un restaurant de la ville.

Retour pour la Belgique. Arrêt en cours de route pour un repas libre.

Arrivée prévue vers 19h30 à Namur et 20h30 à Bruxelles.

Informations pratiques.

Cette escapade de 3 jours et 2 nuits en Alsace vous est proposée par la Ligue Braille, en collaboration avec les Voyages Léonard. Prise en charge des participants possible à Barchon, Bruxelles ou Namur.

Départ : jeudi 24 septembre 2015.

Retour : samedi 26 septembre 2015.

Prix : 290 € par personne en chambre double. Accompagnateur obligatoire.



Ce prix comprend :

- Les repas (2 petits-déjeuners, 2 dîners et 2 soupers).
- Les 2 nuits à l'hôtel « La Perle des Vosges » à Muhlbach-sur-Munster.
- Tous les déplacements en car de tourisme trois étoiles.
- L'ensemble des visites guidées.

À votre charge : le dîner du jeudi et le souper du samedi, ainsi que les boissons.

Options facultatives : assurance Golden Travel Insurance proposée par notre voyageur : 15 € par personne. Supplément chambre individuelle : 45 € par personne (nombre limité de chambres individuelles).

Informations et inscriptions : auprès du Service loisirs, par téléphone 02/533 32 84 ou par e-mail à loisirs@braille.be.

WHAT'S NEXT?



* What's Next is our promise to help companies of all shapes and sizes realise their digital ambitions. Whether they are getting the grips with the basics or striving to be the top of their game, we are an agency that helps brands decide What's Next... and then we take them there.

Vorstlaan 191 Bld. Du Souverain - 1160 Brussels - +32 2 706 05 40 - www.digitaslbi.com/be - @DigitasLBI_BEL



BANQUE
DEGROOF



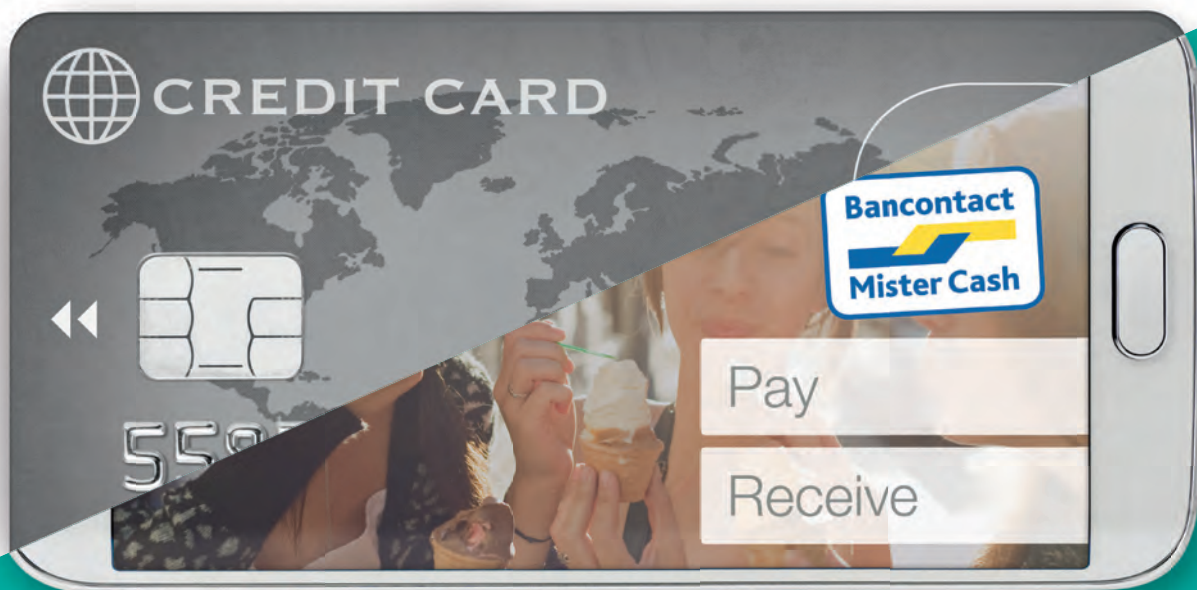
Gestionnaire d'avenirs

Demain sera ce que nous en ferons.

Comment développer des projets ambitieux qui vont changer le monde? Être à la fois rentable et durable? Ambitieux et respectueux de l'environnement*? N'est-ce pas cela aussi le progrès? Trouver la meilleure façon d'allier projets, partage et pérennité est le rôle d'un bon gestionnaire d'avenirs. Ce regard visionnaire et attentif est celui que la Banque Degroof porte sur la finance depuis plus de 140 ans. C'est aussi celui que nous porterons sur votre patrimoine, pour lui assurer un avenir prospère. Prenons contact ensemble.

blog.degroof.be

* La Banque Degroof a travaillé en collaboration avec CO2logic pour réduire de 53 % ses émissions en CO₂. Depuis 2008, elle est CO₂ neutre.



Go mobile

BASE